



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Point 147 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation

des Nations Unies en République démocratique du Congo

## Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction . . . . .  | 5           |
| II. Exécution du mandat . . . . .  | 5           |
| A. Considérations générales . . . . .  | 5           |
| B. Utilisation des crédits . . . . .   | 6           |
| C. Activités d'appui de la Mission . . . . .   | 9           |
| D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .           | 10          |
| E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .                  | 10          |
| F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .  | 11          |
| III. Exécution du budget . . . . .   | 41          |
| A. Ressources financières . . . . .  | 41          |
| B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources . . . . .                    | 42          |
| C. Répartition mensuelle des dépenses . . . . .  | 43          |
| D. Autres recettes et ajustements . . . . .  | 43          |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . . | 44          |
| F. Contributions non budgétisées . . . . .   | 44          |



|   |    |
|---|----|
| IV. Analyse des écarts . . . . .                                      | 45 |
| V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . . | 50 |

## Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats et organisés par composante (stabilité et sécurité, intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui).

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.)

| Catégorie   | Montant réparti    | Dépenses           | Écarts         |             |
|---|--------------------|--------------------|----------------|-------------|
|   |                    |                    | Montant        | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police                 | 550 589,4          | 537 712,1          | 12 877,3       | 2,3         |
| Personnel civil                                   | 263 887,2          | 269 287,5          | (5 400,3)      | (2,0)       |
| Dépenses opérationnelles                          | 532 108,0          | 538 224,4          | (6 116,4)      | (1,1)       |
| <b>Montant brut</b>                               | <b>1 346 584,6</b> | <b>1 345 224,0</b> | <b>1 360,6</b> | <b>0,1</b>  |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 26 236,3           | 28 077,9           | (1 841,6)      | (7,0)       |
| <b>Montant net</b>                                | <b>1 320 348,3</b> | <b>1 317 146,1</b> | <b>3 202,2</b> | <b>0,2</b>  |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 4 953,9            | 3 480,9            | 1 473,0        | 29,7        |
| <b>Total</b>                                      | <b>1 351 538,5</b> | <b>1 348 704,9</b> | <b>2 833,6</b> | <b>0,2</b>  |

### Ressources humaines : occupation des postes

| Catégorie                                   | Postes approuvés <sup>a</sup> | Postes effectivement pourvus (moyenne) (pourcentage) <sup>b</sup> |                 |
|---|-------------------------------|---|-----------------|
|   |                               | Postes effectivement pourvus                                      | Taux de vacance |
| Observateurs militaires                     | 760                           | 704   | 7,4             |
| Contingents                                 | 19 815                        | 18 208  | 8,1             |
| Police des Nations Unies                    | 391                           | 320   | 18,2            |
| Unités de police constituées                | 1 050                         | 852   | 18,9            |
| Personnel recruté sur le plan international | 1 180                         | 967   | 18,1            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 2 855                         | 2 628   | 8,0             |
| Volontaires des Nations Unies               | 673                           | 619   | 8,0             |

|   |    |    |      |
|---|----|----|------|
| Postes de temporaire <sup>c</sup>                 |    |    |      |
| Personnel recruté sur le plan international       | 65 | 40 | 38,5 |
| Personnel recruté sur le plan national            | 59 | 51 | 13,6 |
| Membres du personnel fourni par des gouvernements | 14 | 12 | 14,3 |

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 6 avril 2009 (A/63/806), s'élevait en chiffres bruts à 1 423 169 600 dollars (montant net : 1 395 651 100 dollars), hors contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 4 953 900 dollars. Il prévoyait le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 soldats, 1 441 policiers dont 1 050 appartenant à des unités de police constituées, 1 251 agents recrutés sur le plan international, 2 915 agents recrutés sur le plan national, 678 Volontaires des Nations Unies et 14 membres du personnel fourni par des gouvernements, y compris des personnes recrutées pour des postes de temporaire. À la cinquante et unième réunion de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans sa déclaration orale sur le sujet (A/C.5/63/SR.51), a informé la Commission que le Comité avait recommandé une réduction globale de 66 818 200 dollars du projet de budget du Secrétaire général, ce qui représentait un montant brut de 1 356 351 400 dollars (montant net : 1 330 045 700 dollars) pour le fonctionnement de la MONUC pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

2. L'Assemblée générale, par sa résolution 63/291, a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 346 584 600 dollars (montant net : 1 320 348 300 dollars) pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

3. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 1291 (2000) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice sur lequel porte le présent rapport a été énoncé dans les résolutions 1856 (2008), 1906 (2009) et 1925 (2010).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui détaillent les réalisations et les produits par composante (environnement stable en matière de sécurité, intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, réforme du secteur de la sécurité, institutions démocratiques et droits de l'homme, et appui).

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2009/10 effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## B. Utilisation des crédits

7. Comme il est indiqué dans les tableaux, une assistance a été fournie au Gouvernement congolais en vue d'améliorer la protection des civils au moyen de missions d'évaluation conjointes et de l'instauration de conditions de sécurité propices au retour des déplacés et des réfugiés, de la stabilisation des zones sensibles et du désarmement et la démobilisation des ex-combattants. Les grandes priorités fixées pour l'exercice 2009/10 étaient les suivantes : a) la conduite d'opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans la province de l'Ituri, à la suite de l'intensification des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), pour appuyer les opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans le Nord-Kivu en réponse aux activités de l'Alliance des forces démocratiques et de l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU), et au Sud-Kivu pour appuyer les opérations militaires menées par les FARDC contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR); b) la protection des populations locales dans le contexte des opérations militaires; c) la réduction des capacités des groupes armés illégaux et l'incitation des ex-combattants à participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; d) la stabilisation des zones sensibles en République démocratique du Congo en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'amorce d'une stabilisation rapide des zones sortant d'un conflit; et e) l'instauration de conditions de sécurité minimales pour assurer le retour des déplacés et des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité et l'augmentation du nombre de missions d'évaluation conjointes dans les zones dangereuses ou inaccessibles.

8. Toutefois, même si on a noté que des déplacés étaient revenus au Nord-Kivu pendant l'exercice 2009/10, leur nombre total est passé de 1 817 429 en 2008/09 à 1 889 882 en 2009/10 à cause des opérations militaires menées contre les FDLR au Sud-Kivu et contre la LRA dans la province Orientale ainsi que de la reprise des opérations contre le Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC) en Ituri.

9. Pendant la période à l'examen, des mesures ont été prises pour trouver une solution à la présence des derniers groupes armés étrangers et appuyer le rapatriement d'ex-combattants étrangers vers le territoire congolais; aider le Gouvernement congolais à mettre en place des contrôles efficaces aux frontières; et appuyer le renforcement de la sécurité régionale. Les priorités de la Mission étaient les suivantes : a) mettre fin à la présence des derniers groupes armés étrangers grâce à des opérations conjointes avec les FARDC et appuyer les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement (DDRRR) ou d'autres arrangements, selon ce qui a été convenu entre les États Membres concernés; b) surveiller, signaler et intercepter tous les mouvements illégaux d'armes et de personnes, y compris d'enfants, et organiser des sessions de formation sur le contrôle des frontières à l'intention de la Police nationale congolaise; et c) participer, par la fourniture de bons offices et d'un appui logistique, au renforcement des mécanismes régionaux de sécurité. Le programme de DDRRR et le rapatriement des groupes armés étrangers ont rencontré des obstacles, du fait des menaces continues des chefs des groupes armés étrangers à l'encontre de leurs subordonnés et du manque d'accès à certains sites dû à

l'instabilité de la situation en matière de sécurité et aux opérations militaires menées contre les groupes armés étrangers. Néanmoins, les relations de la République démocratique du Congo avec le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, pays voisins, se sont encore améliorées pendant la période à l'examen. Les pays ont coopéré pour tenter de mettre fin à la présence de groupes armés étrangers tels que les FDLR et la LRA, et aux opérations des groupes armés tels que le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). En outre, la participation de la Mission à l'organisation de consultations régulières entre les pays a abouti à une coopération dans les secteurs économiques, dont des accords de prospection commune de pétrole et de gaz signés avec l'Ouganda et le Rwanda au Lac Albert et au Lac Kivu, respectivement.

10. La composante réforme du secteur de la sécurité englobait l'appui à l'armée, à la police, aux services judiciaires et aux services pénitentiaires qui sont responsables de la sécurité de l'État et de sa population, et l'aide fournie au Gouvernement congolais en coopération avec des partenaires internationaux et d'autres appartenant au système des Nations Unies, pour établir des conditions préalables à une réforme complète du secteur de la sécurité. Pendant l'exercice 2009/10, les priorités étaient les suivantes : a) contribuer à la coordination avec les partenaires internationaux dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour aider le Gouvernement à planifier la réforme du secteur de la sécurité; b) fournir des conseils techniques, selon que de besoin, pour l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la défense nationale; c) poursuivre le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise (PNC) et des organismes connexes chargés de veiller au respect de la loi en fournissant une assistance technique, une formation et une supervision; et d) donner au Gouvernement des conseils en matière de renforcement des capacités des systèmes judiciaire et correctionnel, avec une attention particulière pour la justice militaire. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action complets pour la réforme du secteur de la défense. Toutefois, la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action a accusé des retards parce que le Parlement n'a pas encore adopté un plan révisé pour l'armée et que les FARDC sont impliquées dans les opérations menées contre les groupes armés. Pendant la période à l'examen, on note une augmentation du nombre des cas de violation des droits de l'homme par des officiers des FARDC par rapport à 2008/09, à cause de la poursuite des opérations militaires et de l'augmentation du nombre de cas signalés à la suite des campagnes de sensibilisation de la société civile à ce problème. La formation des bataillons des FARDC à des compétences de base individuelles et collectives n'a pas été complètement menée à bien par manque de partenaires bilatéraux et d'experts militaires et d'instructeurs francophones. Pendant la période à l'examen, un plan stratégique à long terme portant sur la réforme et la restructuration de la PNC n'a pu être adopté par le Gouvernement du fait de l'évaluation en cours du Plan d'action prioritaire de réforme de la police visant à intégrer le plan stratégique pour la réforme et la restructuration de la PNC et du retard pris dans la réalisation du recensement. Le plan de réforme du secteur judiciaire et pénitentiaire, approuvé depuis 2008 par le Ministère de la justice, comprend un ensemble plus vaste de réformes, qui est en attente de la mise en œuvre des autres composantes du plan. Le nombre de tribunaux mobiles a été accru pendant la période à l'examen en vue de couvrir une plus grande juridiction et d'améliorer l'accès aux tribunaux malgré la situation au plan de la sécurité, le mauvais état des routes et l'absence de moyens de transport pour amener les prisonniers au tribunal.

11. Un appui a été fourni au Gouvernement congolais pour le renforcement des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local; la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue politique interne; le renforcement de la société civile, la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les enquêtes sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité; et l'organisation, la préparation et la conduite des élections locales. Les priorités pour l'exercice 2009/10 étaient les suivantes : a) aider le Gouvernement congolais et la Commission nationale électorale indépendante aux fins de l'organisation, de la préparation et de la conduite des élections locales; b) fournir une assistance technique à l'élaboration de politiques portant sur la mise en place d'institutions constitutionnelles essentielles et de la législation connexe; c) promouvoir le dialogue national, provincial et local par la fourniture de bons offices; et d) promouvoir et protéger les droits de l'homme en accordant une attention particulière à l'armée, à la police et aux autres services chargés de la sécurité. Des efforts ont été consacrés tout particulièrement à la promotion du dialogue intercommunautaire et politique à tous les niveaux par la fourniture de bons offices et la résolution pacifique ou la gestion des conflits locaux. Les élections locales, prévues initialement pour 2009, ont tout d'abord été reportées à 2010 puis à 2012/13, compte tenu du nouveau calendrier. Ainsi, il n'y a pas eu d'élections pendant la période à l'examen. La Commission électorale a décidé de mettre en œuvre un nouveau processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales en triplant le nombre de centres d'inscription. Ce nouveau processus a eu des incidences opérationnelles, logistiques et financières notables sur les travaux de la Division de l'assistance électorale de la MONUC. Plusieurs réunions avec la Commission électorale nationale indépendante, le Gouvernement, les donateurs internationaux et la MONUC ont aidé à faire en sorte que la Commission finisse par publier le calendrier électoral complet, recruter et former du personnel électoral temporaire, entreprendre une collecte de fonds pour des activités d'éducation civique, envoyer des fournitures électorales à environ 200 plates-formes de la MONUC et aider ensuite à la diffusion des fournitures aux quelque 7 500 centres d'inscription.

12. Des progrès ont été réalisés dans la mise en place des institutions qui ont été essentielles à la réforme du système judiciaire. La Section des droits de l'homme a aidé à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment en participant à des équipes mixtes de protection des civils, a renforcé l'appui à la réalisation des missions d'enquête mixtes avec le système judiciaire national, et a participé avec les autorités civiles, militaires et policières concernées à des réunions sur les violations des droits de l'homme. Le nombre des violations des droits de l'homme commises par les FARDC a augmenté du fait des opérations militaires, du nombre élevé d'ex-combattants intégrés dans les FARDC et de l'amélioration de la communication des informations par les organisations de la société civile et les civils. Une augmentation du nombre de poursuites engagées par le Gouvernement pour des violations graves des droits de l'homme et le recrutement d'enfants ayant conduit à des condamnations en 2009/10, par rapport à 2008/09, a été le fruit du renforcement de la volonté politique, que reflète la politique de tolérance zéro du Président à l'encontre des violations des droits de l'homme. Le code de conduite sur la prévention des violences sexuelles destiné aux FARDC et à la PNC a été élaboré mais il est pour l'instant en attente de l'adoption d'une stratégie nationale globale pour les forces armées et la police.

13. L'instauration de la stabilité et de la sécurité en République démocratique du Congo a eu des implications régionales notables. La MONUC a gardé des bureaux de liaison à Pretoria (Afrique du Sud), Kigali et Kampala, et a mis en place une unité spéciale chargée des relations internationales au sein de sa division des affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général a continué de promouvoir la tenue de réunions périodiques avec des missions de maintien de la paix, des missions politiques et des bureaux intégrés voisins au Burundi, en République centrafricaine, au Soudan et au Tchad. La Mission, avec les autres signataires du Communiqué de Nairobi de 2007, participera également à et surveillera la mise en œuvre des engagements énoncés dans le Communiqué commun de Nairobi, ainsi que des accords internationaux portant sur les groupes armés étrangers actifs et présents dans le pays.

### **C. Activités d'appui de la Mission**

14. Des initiatives ont été mises en œuvre pour fournir efficacement des services, y compris l'utilisation des moyens aériens du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe (Ouganda), pour le rapatriement et les rotations des soldats en remplacement des transports commerciaux. Les services relatifs aux communications et à l'informatique ont été améliorés grâce à la mise en place d'un Centre de continuité des opérations et reprise après sinistre au centre logistique d'Entebbe. La Mission a également mis en place ses unités internes de réparation des véhicules accidentés et de l'air conditionné et a assuré une meilleure formation de ses mécaniciens en matière de réparations et d'entretien en vue de réduire les recours à des services extérieurs. Par ailleurs, les principaux équipements de génie et le carburant ont été de plus en plus souvent acheminés par la route pour réduire la dépendance de la Mission vis-à-vis des moyens aériens. Les normes environnementales des missions ont été respectées et 40 blocs sanitaires chauffés à l'énergie solaire ont été installés dans l'ensemble de la zone de la Mission. La Mission a aussi terminé la mise en place d'un bureau de départ au centre logistique d'Entebbe pour le personnel de la MONUC déployé dans l'est du pays. La Mission a fourni un appui à la création de bases opérationnelles temporaires supplémentaires et de bases opérationnelles de compagnies sur l'ensemble de la zone de la Mission ainsi qu'au redéploiement du matériel et aux mouvements permanents du personnel, principalement dans la partie est du pays. La Mission a également fermé plusieurs sites dans sa zone d'opérations, principalement les bureaux et le hangar de Kigoma, quelques complexes et bâtiments à Kinshasa, des logements militaires à Beni, des bureaux à Bandundu, l'hôpital de niveau II de Bunia et l'aéroport et le camp de Goma. Le projet de déploiement de drones a été abandonné après une évaluation plus poussée de leurs capacités techniques et de leur coût.

15. Les initiatives prises par la Mission ont permis de réaliser des économies, mais celles-ci ont été compensées par des dépenses supplémentaires résultant principalement de l'augmentation du prix des carburants et des dépenses non renouvelables liées à la conclusion de contrats de fourniture de carburants clefs en main pour la gestion du stockage et de l'approvisionnement en carburants de la Mission.

16. La Mission a prodigué des conseils à la Commission électorale nationale indépendante et apporté son appui au processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales avec le maintien du déploiement de 176 postes de temporaire (47 agents recrutés sur le plan international, 49 agents recrutés sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies) pendant six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2010.

#### **D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

17. Plusieurs initiatives ont continué d'encourager l'utilisation du centre logistique d'Entebbe comme une ressource partagée pour l'entreposage, la consolidation des installations d'entretien et de communications et pour l'optimisation du personnel dans le cadre de services tels que la réception et l'inspection pour le compte d'autres opérations des Nations Unies dans la région. Un appui a été fourni à la tenue de réunions intermissions entre les différentes formes de la présence des Nations Unies dans la région et relatives au maintien de la paix, à la politique et à la consolidation de la paix.

#### **E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

18. Des mesures concrètes ont été prises dans plusieurs domaines en vue d'améliorer l'intégration de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, qui est mise en œuvre conjointement par la MONUC et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; la Stratégie de protection des civils à l'échelle du système des Nations Unies; et le processus pour la poursuite de l'élaboration du programme commun de consolidation de la paix. En plus de l'intégration des efforts, la Mission continue de fournir un appui au processus en matière de logistique et de services communs.

19. Des équipes de préparation des missions intégrées ont continué de fonctionner conformément au processus de planification des missions intégrées dans le but de renforcer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris l'élaboration et la gestion du plan d'exécution du mandat de la Mission, en vue de préparer la transition dans la partie occidentale du pays et la consolidation de la paix.

20. Afin d'étayer ces efforts, les organismes des Nations Unies ont établi un cadre stratégique intégré pour guider leurs activités au cours des trois prochaines années (2010-2012). Il s'agit d'une stratégie globale qui réunit divers instruments et stratégies de programmation du système des Nations Unies en vue de la phase de consolidation de la paix et renforce les mécanismes de coordination et de gestion des Nations Unies pour assurer une mise en œuvre cohérente des priorités en application du principe « Unis dans l'action ».

## F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

### Composante 1 : stabilité et sécurité

21. Comme il est indiqué dans les tableaux, cette composante portait sur l'assistance fournie au Gouvernement congolais pour l'amélioration de la protection des civils, la stabilisation des zones sensibles et le désarmement et la démobilisation des ex-combattants au moyen de missions d'évaluation conjointes, et l'instauration de conditions de sécurité propices au retour des déplacés et des réfugiés. Les grandes priorités fixées pour l'exercice 2009/10 étaient les suivantes : a) la conduite d'opérations militaires dans l'est de la République démocratique du Congo : en Ituri, pour appuyer les FARDC dans leurs opérations suite à l'intensification des activités de la LRA; dans le Nord-Kivu, pour appuyer les opérations militaires des FARDC contre les FDLR et en réponse aux activités de l'ADF-NALU, et dans le Sud-Kivu suite aux opérations militaires des FARDC contre les FDLR; b) la protection des populations locales dans le contexte des opérations militaires; c) la réduction des capacités des groupes armés illégaux et l'incitation des ex-combattants à participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; d) la stabilisation des zones sensibles de la République démocratique du Congo en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'annonce d'une stabilisation rapide des zones sortant d'un conflit; et e) l'instauration de conditions de sécurité minimales pour assurer le retour des déplacés et des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité et l'augmentation du nombre de missions d'évaluation conjointes dans les zones dangereuses ou inaccessibles. Toutefois, même si on a noté que des déplacés étaient revenus au Nord-Kivu pendant l'exercice 2009/10, leur nombre total est passé de 1 817 429 en 2008/09 à 1 889 882 en 2009/10 à cause des opérations militaires menées contre les FDLR au Nord et au Sud-Kivu, contre le groupe ethnique Enyele en Équateur et contre la LRA dans la province Orientale ainsi que de la reprise des opérations des FARDC contre le FRPI et le FPJC en Ituri et l'ADF-NALU dans le Nord-Kivu.

---

### Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration de la protection des civils en République démocratique du Congo

---

#### Indicateurs de succès prévus

#### Indicateurs de succès effectifs

Accroissement du nombre de missions communes d'évaluation dans des zones peu sûres ou d'accès difficile (2007/08 : 583; 2008/09 : 485; 2009/10 : 534)

537 missions dont 261 missions d'évaluation, 185 missions de suivi et 91 missions de l'Équipe mixte de protection des civils en 2009/10 contre 585 en 2008/09

Diminution du nombre total de personnes déplacées du fait de la violence armée (2007/08 : 1 305 851; 2008/09 : 900 000; 2009/10 : 810 000)

Bien que 94 400 personnes déplacées soient retournées dans leur région d'origine au cours de la période considérée, le nombre total est passé de 72 453 à 1 889 882 en 2009/10, contre 1 817 429 en 2008/09 du fait des opérations militaires contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et contre l'Armée de résistance du Seigneur dans la province Orientale, et de la reprise des opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre le Front populaire pour la justice au Congo/Forces de résistance patriotiques en Ituri et l'Alliance démocratique ougandaise/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) dans l'Ituri.

|  |  |
|--|--|
| Retour au pays de 50 000 des 332 500 réfugiés congolais (2007/08 : 59 318; 2008/09 : 99 318; 2009/10 : 149 318)                  | 15 494 réfugiés congolais sont retournés dans leur communauté en 2009/10, contre 27 173 en 2008/09, du fait des conditions de sécurité qui demeurent précaires dans les régions d'origine des réfugiés, notamment dans la province Orientale, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. |
| Réduction du nombre de civils de la population locale blessés ou tués par des mines (2007/08 : 114; 2008/09 : 105; 2009/10 : 90) | Objectif atteint. Il y a eu 38 civils blessés ou tués par des mines en 2009/10, contre 105 en 2008/09, cette réduction étant le fruit des opérations de déminage combinées des partenaires internationaux.   |

| <i>Produits prévus</i>  | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i>  |
|---|--|--|
| 190 patrouilles quotidiennes effectuées par les soldats des contingents dans les zones prioritaires   | 327  | Patrouilles quotidiennes, dont 80 dans l'Ituri, 76 dans le Nord-Kivu, 156 dans le Sud-Kivu, 11 dans le Katanga, 2 à Kisangani et 2 à Kinshasa<br><br>Le nombre de patrouilles supérieur aux prévisions s'explique par la nécessité opérationnelle de tenir à distance les groupes armés, de protéger la population pendant les opérations avec les FARDC et d'instaurer la confiance au niveau de la population locale.  |
| 48 bases opérationnelles de compagnie déployées dans les zones prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri pour surveiller la situation et prévenir les attaques contre les civils | 51   | Bases opérationnelles de compagnie, dont 11 dans l'Ituri, 24 dans le Nord-Kivu et 16 dans le Sud-Kivu<br><br>En outre :<br><br>20 bases opérationnelles temporaires, dont 6 dans l'Ituri, 12 dans le Nord-Kivu et 2 dans le Sud-Kivu<br><br>Le nombre supérieur aux prévisions est dû aux bases supplémentaires qui ont été déployées dans le Haut-Uélé du fait des activités accrues de l'Armée de résistance du Seigneur; dans l'Ituri pour soutenir les opérations des FARDC; et dans le Nord-Kivu en raison des activités accrues de l'ADF-NALU et pour protéger les populations locales dans le cadre des opérations conjointes avec les FARDC. |
| Déminage d'une superficie totale de 500 000 m <sup>2</sup> du territoire de la République démocratique du Congo, en coopération avec des partenaires internationaux                         | 416 283  | Mètres carrés  |
| Vérification et déminage de 200 km de routes, principalement dans l'est du pays   | 836  | Kilomètres<br><br>Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par les opérations accrues dans de nouvelles régions, qui ont facilité l'accès à des routes minées.  |

Sensibilisation, par les partenaires d'exécution, de 700 000 personnes, dont des personnes déplacées, des réfugiés et des collectivités locales, aux dangers que présentent les mines

473 506 Personnes

Le nombre inférieur aux prévisions est dû aux difficultés d'accès de certaines régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à l'appui financier insuffisant des partenaires d'exécution et à leur désengagement dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema.

### Réalisation escomptée 1.2 : Stabilisation des zones sensibles de l'est de la République démocratique du Congo

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Réduction du nombre des violations signalées du cessez-le feu prévu dans les actes d'engagement (2007/08 : 334; 2008/09 : 200; 2009/10 : 100)

Objectif atteint. Aucune violation du cessez-le-feu prévu dans les actes d'engagement n'a été signalée en 2009/10, contre 100 en 2008/09 à mesure que les signataires des actes d'engagement prennent part aux programmes de démobilisation et d'intégration rapide aux FARDC, et de réinsertion communautaire.

Augmentation du nombre de représentants de l'État déployés dans des zones stabilisées dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et le Nord-Katanga (2008/09 : 240 représentants; 2009/10 : 480 représentants)

Objectif atteint. 330 représentants de l'État supplémentaires déployés dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Maniema et le Nord-Katanga, pour un total de 570 en 2009/10, contre 240 en 2008/09.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre*

*Observations*

192 mois-compagnie (24 compagnies x 8 mois) d'opérations conjointes avec 24 bataillons des FARDC contre des groupes armés nationaux

360 Mois-compagnie (45 compagnies x 8 mois) de cinq opérations conjointes avec 18 bataillons des FARDC contre des groupes armés nationaux

Le nombre supérieur aux prévisions est dû au renforcement des activités des groupes armés et au lancement de plusieurs opérations conjointes pour la protection des civils.

32 mois-compagnie (4 compagnies x 8 mois) d'opérations indépendantes contre des groupes armés nationaux

72 Mois-compagnie (9 compagnies x 8 mois) d'opérations indépendantes contre des groupes armés nationaux

Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par les activités accrues des groupes armés nationaux.

96 mois-compagnie (24 compagnies x 4 mois) d'entraînement sur le terrain de 24 bataillons des FARDC engagés dans des opérations conjointes

Non Cet objectif n'a pu être atteint faute d'un appui de la part des partenaires bilatéraux pour le programme de formation et d'instructeurs et de spécialistes externes francophones.

20 heures quotidiennes de vol dans le cadre, notamment, de patrouilles et d'opérations conjointes

Conseils prodigués, dans le cadre de réunions mensuelles, aux autorités nationales et provinciales sur l'élaboration de programmes de stabilisation et le règlement des conflits dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga

Remise en état, en collaboration avec des donateurs et des organismes des Nations Unies, de 15 bureaux administratifs destinés à des représentants de l'État, à l'échelon des districts, le long des axes relevant de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'Ituri, le Maniema, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga

48 mois-unité (4 unités x 12 mois) assurés par des unités de police constituées pour des opérations conjointes avec les unités mobiles de la Police nationale congolaise, à savoir le Groupement mobile d'intervention et la Police d'intervention rapide, dans des secteurs sensibles de l'est de la République démocratique du Congo et le long des principaux axes stratégiques (Ituri, Sud-Kivu, Nord-Kivu) à l'appui de l'Unité d'intervention et de l'Unité territoriale déployées par la Police nationale congolaise

32 Heures quotidiennes de vol

Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par l'augmentation des opérations conjointes du fait des activités des groupes armés, du nombre accru de blessés ou de tués et d'évacuations sanitaires secondaires et de la réduction de la durée d'immobilisation des avions militaires aux fins de la maintenance.

Oui Dans le cadre de 12 réunions avec les autorités des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et au niveau national à Kinshasa

9 Bureaux administratifs

Le nombre inférieur aux prévisions est dû au fait que les partenaires d'exécution avaient difficilement accès aux régions concernées.

24 Mois-unités (2 unités x 12 mois) assurés par des unités de police constituées à Goma (Nord-Kivu) et à Bukavu (Sud-Kivu)

Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par le redéploiement d'une unité de police constituée de Mbuji-Mayi à Béni pour des besoins opérationnels, et par le déploiement tardif d'une unité de police constituée à Bunia.

### Réalisation escomptée 1.3 : Désarmement et démobilisation des ex-combattants en République démocratique du Congo

#### Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés ayant été démobilisés (2007/08 : 74 127; 2008/09 : 201 893; 2009/10 : 251 893)

Accord conclu par les signataires des actes d'engagement pour participer au processus de démobilisation

#### Indicateurs de succès effectifs

13 138 ex-combattants congolais désarmés et démobilisés en 2009/10, contre 23 961 en 2008/09, pour un total de 111 226, du fait des opérations contre les FDLR dans les Kivus et de l'arrêt du programme Amani dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu

Objectif atteint. Les signataires des actes d'engagement ont pris part aux programmes de démobilisation et d'intégration rapide aux FARDC et de réinsertion communautaire organisés par l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, le plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Augmentation du nombre total d'enfants dans les groupes armés ayant été démobilisés (2007/08 : 35 814; 2008/09 : 38 314; 2009/10 : 41 291)

Au total, 2 067 enfants dans des groupes armés et dans les FARDC ont été démobilisés en 2009/10, contre 2 522 en 2008/09, pour un total de 40 403, nombre inférieur aux prévisions du fait des opérations contre les FDLR dans les Kivus et de l'arrêt du programme Amani dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s)<br/>exécuté(s) :<br/>oui/non<br/>ou nombre Observations</i>  |
|--|--|
| <p>Prestation de services de sécurité et d'un appui logistique dans le cadre des programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration (protection des points de désarmement et des camps de transit, et transport des ex-combattants vers les sites de désarmement et de transit des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Nord-Katanga)</p> | <p>Oui Prestation de services de sécurité aux points de désarmement et camps de transit et d'un appui logistique au moyen du transport des ex-combattants, des agents du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, du Plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo et du PNUD; du transport des vivres et du matériel; et fourniture d'un appui pour la facilitation, la coordination et la négociation dans le cadre des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, la province Orientale, le Maniema et le Katanga</p>                             |
| <p>Campagne nationale d'information multimédia (notamment 24 entretiens sur Radio Okapi, 1 entretien sur le Web et 8 entretiens vidéo) visant à sensibiliser tous les groupes armés aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et à informer l'opinion publique sur la question</p>   | <p>8 Entretiens sur Radio Okapi</p> <p>Le nombre inférieur aux prévisions est dû à l'introduction de programmes efficaces de sensibilisation des groupes armés aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et d'information de l'opinion publique sur la question.</p> <p>1 Entretien sur le Web</p> <p>En outre :</p> <p>1 Programme spécial d'entretiens radiophoniques de 30 minutes intitulé « Gatahuka », diffusé 5 fois par jour dans la région des Grands Lacs</p> <p>5 Programmes vidéo sur les activités de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre du programme vidéo portant sur le mandat de la Mission, intitulé « MONUC Realities »</p> |

|  |   |
|--|---|
| 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de coordonner le retrait de 2 977 enfants des groupes armés et leur transfert vers des centres de transit ou leurs communautés   | 108 Réunions, dont 12 réunions mensuelles dans chacune des 8 provinces<br><br>Le nombre supérieur aux prévisions est dû au fait que des réunions ont été tenues dans les provinces alors que les prévisions ne concernaient que les réunions au niveau national.                      |
| 24 réunions bihebdomadaires avec les groupes militaires et les FARDC, les autorités civiles et les dirigeants des communautés sur les moyens d'accéder aux enfants faisant partie de groupes armés et de les en retirer  | 78 Réunions<br><br>Le nombre supérieur aux prévisions est dû au fait que des réunions ont été tenues dans les provinces alors que les prévisions ne concernaient que les réunions au niveau national.   |
| 24 réunions bihebdomadaires avec la Structure militaire intégrée, les FARDC et les autorités civiles sur la coordination, l'évaluation et l'exécution de programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration mettant particulièrement l'accent sur un programme de désarmement communautaire            | 24 Réunions bihebdomadaires sur l'achèvement, la supervision et le suivi de plusieurs processus de démobilisation, désarmement et réintégration dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema  |
| Conseils prodigués à l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration sur l'application du programme dans le cadre de 24 réunions avec le programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du PNUD | 24 Réunions avec le programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du PNUD pour fournir des conseils à l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration |
| 12 réunions de donateurs sur la mobilisation de ressources à l'appui du programme de réintégration communautaire   | 12 Réunions en coordination avec le PNUD et l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration   |

## **Composante 2 : sécurité du territoire de la République démocratique du Congo**

22. La composante 2 englobait des activités visant à régler le problème de la présence de groupes armés étrangers dans le pays, à prêter un appui au rapatriement volontaire des ex-combattants étrangers se trouvant sur le territoire congolais, et à fournir une assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour la mise en place de contrôles efficaces aux frontières et un appui au renforcement de la sécurité régionale. Les grandes priorités de l'exercice 2009/10 étaient les suivantes : a) mettre fin à la présence de groupes armés étrangers dans le pays grâce à des opérations conjointes avec les FARDC et un appui aux programmes de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement ou autres arrangements convenus par les États Membres intéressés; b) surveiller, signaler et interrompre la circulation illégale d'armes et de personnes, en particulier d'enfants, et offrir à la Police nationale congolaise des formations sur le contrôle des frontières; et c) contribuer au renforcement des mécanismes de sécurité

régionaux, en offrant de bons offices et un soutien logistique. L'exécution du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement et le rapatriement des groupes armés étrangers ont été entravés par les menaces que les commandants de ces groupes ont continué de faire peser sur leurs troupes et le manque d'accès à certains lieux du fait de la précarité des conditions de sécurité et des opérations militaires lancées contre les groupes armés étrangers. Cependant, les relations de la République démocratique du Congo avec les États voisins du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda ont continué de s'améliorer au cours de la période considérée, notamment en ce qui concerne l'évaluation des opérations militaires lancées par le Gouvernement congolais contre les groupes armés étrangers. De surcroît, en facilitant la tenue de consultations régulières entre les pays de la région des Grands Lacs, la Mission a contribué à un renforcement de la coopération dans le domaine économique, laquelle s'est notamment traduite par la signature d'accords de prospection conjointe de pétrole et de gaz avec l'Ouganda et le Rwanda au Lac Albert et au Lac Kivu, respectivement.

### Réalisation escomptée 2.1 : Désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers présents en République démocratique du Congo

#### Indicateurs de succès prévus

#### Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre cumulé d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge qui ont été rapatriés (2007/08 : 16 193; 2008/09 : 22 193; 2009/10 : 26 193)

3 115 ex-combattants étrangers et personnes à leur charge ont été rapatriés en 2009/10 (contre 3 194 en 2008/09), pour un total de 22 502. Ce nombre plus bas que prévu s'explique par les menaces que les chefs des groupes armés étrangers ont continué de faire peser sur leurs troupes et par le manque d'accès à certains lieux du fait de conditions de sécurité précaires.

Augmentation du nombre cumulé d'enfants appartenant à des groupes armés étrangers qui ont été démobilisés et rapatriés (2007/08 : 66; 2008/09 : 126; 2009/10 : 186)

Objectif atteint. Au total, 87 enfants appartenant à des groupes armés étrangers ont été démobilisés et rapatriés en 2009/10 (contre 60 en 2008/09), pour un total de 213.

#### Produits prévus

#### Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre

#### Observations

Appui logistique au rapatriement de 4 000 ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge vers leur pays d'origine

Oui Rapatriement de 3 115 ex-combattants étrangers et personnes à leur charge vers leur pays d'origine  
Ce nombre plus bas que prévu s'explique par les menaces que les chefs des groupes armés étrangers ont continué de faire peser sur leurs troupes et par le manque d'accès à certains lieux du fait de conditions de sécurité précaires.

256 mois compagnie (8 bataillons x 4 compagnies x 8 mois) d'opérations conjointes menées avec les FARDC contre les groupes armés étrangers dans le cadre de l'application du Communiqué de Nairobi

272 Mois compagnie (34 compagnies x 8 mois)  
Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par l'intensification des activités de la LRA et des FDLR dans les provinces Orientale et du Sud-Kivu, respectivement.

32 mois compagnie (4 compagnies x 8 mois)  
d'opérations indépendantes menées contre les  
groupes armés étrangers

4 réunions avec le Groupe de contact de la région  
des Grands Lacs, 6 avec les envoyés spéciaux du  
groupe de contrôle conjoint, et 5 réunions de la  
Commission tripartite plus un en vue d'assurer un  
appui politique, logistique et technique au processus  
de Nairobi

Campagnes de sensibilisation, notamment sur le  
terrain, à l'intention des combattants étrangers  
présents en République démocratique du Congo

72 Mois compagnie (9 compagnies x 8 mois)  
Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par  
le déploiement de bases d'opérations de  
compagnies dans le Haut-Uélé, rendu  
nécessaire par l'intensification des activités de  
la LRA et de l'ADF-NALU dans le Nord-Kivu.

3 Réunions avec le Groupe de contact de la  
région des Grands Lacs  
Ce nombre est plus bas que prévu car le  
secrétariat du Groupe de contact n'a convoqué  
que 3 réunions durant la période considérée.

2 Réunions avec les envoyés spéciaux du groupe  
de contrôle conjoint  
Ce nombre est plus bas que prévu du fait du  
renforcement des relations diplomatiques avec  
le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda.

6 Réunions de la Commission tripartite plus un  
en vue d'assurer un appui politique, logistique  
et technique au processus de Nairobi

Oui Distribution et parachutage de dépliants,  
diffusion d'émissions radiophoniques et  
réalisation de 124 missions de sensibilisation  
par des facilitateurs ou des spécialistes

**Réalisation escomptée 2.2** : Renforcement des contrôles aux frontières en République démocratique du Congo  
afin de lutter contre le trafic d'armes et le commerce illicite des ressources naturelles

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Augmentation du nombre de livraisons d'armes  
illégalles interceptées par des inspecteurs de  
l'armement (2007/08 : 0; 2008/09 : 2; 2009/10 : 5)

Aucune livraison d'armes illégales n'a été interceptée par  
des inspecteurs de l'armement durant la période considérée  
en raison du manque de moyens d'enquête du  
Gouvernement.

Augmentation du nombre d'interceptions de  
cargaisons clandestines de ressources naturelles  
(2008/09 : 0; 2009/10 : 4)

Aucune cargaison clandestine de ressources naturelles n'a  
été interceptée en raison du manque de moyens d'enquête  
du Gouvernement.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre*      *Observations*

4 patrouilles quotidiennes d'observateurs militaires  
pour surveiller les frontières avec le Rwanda et  
l'Ouganda

12 Patrouilles d'observateurs militaires par jour  
Ce chiffre supérieur aux prévisions s'explique  
par l'intensification des activités de la LRA et  
des FDLR le long des frontières avec  
l'Ouganda et le Rwanda.

2 patrouilles fluviales par jour pour surveiller les  
frontières avec le Rwanda et l'Ouganda

2 Patrouilles fluviales par jour sur le Lac Kivu et  
le Lac Albert

48 stages de formation au contrôle des frontières dispensés aux unités de la Police nationale congolaise du Bas-Congo, du Bandundu, du Kasai occidental et du Katanga

12 inspections inopinées d'avions, de bateaux et de camions effectuées à des points stratégiques de passage des frontières, en collaboration avec les autorités du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

24 inspections menées conjointement avec les autorités nationales dans les aéroports et les ports maritimes et à d'autres points de passage des frontières

3 Stages de formation au contrôle des frontières organisés à l'intention de 277 unités de la Police nationale congolaise à Bukavu et Bunia

Ce nombre est inférieur aux prévisions car la MONUC a cessé les stages, le Gouvernement ayant décidé de confier le programme de formation à l'Organisation internationale pour les migrations.

4 Inspections inopinées, dont 2 dans le Nord-Kivu en juillet et octobre 2009 et 2 dans le Sud-Kivu en octobre 2009 et juin 2010

Ce chiffre est inférieur aux prévisions du fait de l'indisponibilité des interlocuteurs de la Mission au sein de la Police nationale congolaise et de l'administration des mines dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

4 Inspections menées avec les autorités nationales à l'aéroport de Goma (Nord-Kivu) en juillet et octobre 2009 et à l'aéroport de Bukavu (Sud-Kivu) en octobre 2009 et juin 2010

Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par l'indisponibilité des interlocuteurs de la Mission au sein de la Police nationale congolaise et de l'administration minière dans le Nord et le Sud-Kivu.

**Réalisation escomptée 2.3** : Réalisation de progrès dans la mise en place de mécanismes de sécurité régionaux et la normalisation des relations avec les pays voisins en vue d'assurer la stabilité dans la région des Grands Lacs

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda (2008/09 : 0; 2009/10 : 3)

Objectif atteint

Augmentation du nombre de sommets extraordinaires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la situation en République démocratique du Congo (2008/09 : 1; 2009/10 : 3)

Objectif atteint. Trois sommets ont été organisés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (à Lusaka en août 2009, à Bujumbura en novembre 2009 et à Addis-Abeba en janvier 2010), notamment sur la situation en République démocratique du Congo.

Aucun cas d'utilisation par des groupes armés du territoire de pays voisins comme point de départ d'opérations (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

Objectif atteint

| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s)<br/>exécuté(s) :<br/>oui/non<br/>ou nombre</i> | <i>Observations</i>  |
|--|--|--|
| Bons offices, participation et fourniture d'un appui logistique en vue de faciliter la tenue de consultations régulières entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi sur les questions de frontières et de sécurité régionale  | Oui  | Ces activités ont permis : a) une coopération sur les questions de sécurité régionale, notamment l'organisation d'opérations militaires conjointes visant à mettre fin à la présence de groupes armés étrangers tels les FDLR et la LRA, et le démantèlement de groupes armés congolais comme le CNDP; b) une coopération accrue aux frontières; et c) une coopération renforcée dans le domaine économique, et notamment la signature d'accords sur la prospection et l'exploitation pétrolières et la prospection de gaz avec l'Ouganda et le Rwanda au Lac Albert et au Lac Kivu, respectivement. |
| 10 réunions de dialogue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes rebelles, animées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs  | Non  | Cet objectif n'a pas pu être atteint à cause de retards intervenus dans la mise en œuvre de l'accord du 23 mars 2009, qui ont rendu les parties réticentes à se rencontrer.  |
| 8 séries de consultations régionales avec les principaux chefs d'État et d'autres personnalités de haut rang, consacrées au règlement pacifique de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo  | 6  | Séries de consultations régionales<br>Ce nombre plus bas que prévu s'explique par le renforcement des relations diplomatiques avec le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda  |
| 4 consultations avec les donateurs et d'autres partenaires internationaux tels que le Groupe de contact, l'Union européenne, les États-Unis, les envoyés spéciaux et de hauts responsables des États Membres concernés afin de définir une stratégie concertée en vue de l'instauration d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo | 5  | Réunions tenues avec des partenaires internationaux à Goma dans le but de s'attaquer au problème posé par les groupes armés et de définir une stratégie concertée en vue de l'instauration d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo  |
| 4 réunions officielles organisées entre des dirigeants ou des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda  | 4  | Réunions organisées, dont 2 entre les Présidents du Rwanda et de la République démocratique du Congo et 2 entre les gouverneurs du Nord et du Sud-Kivu et des interlocuteurs rwandais<br><br>En outre :<br><br>La Commission bilatérale République démocratique du Congo-Rwanda s'est réunie de nouveau à Kinshasa du 17 au 19 décembre 2009.  |

### Composante 3 : réforme du secteur de la sécurité

23. La composante 3 prévoyait un appui aux services de l'armée, de la police, de la justice et du système pénitentiaire, qui garantissent la sécurité de l'État et de la population, ainsi qu'une assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo – en coopération avec les partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies – en vue de la mise en place des conditions nécessaires à une réforme complète du secteur de la sécurité. Pour l'exercice 2009/10, les grandes priorités étaient les suivantes : a) en coordination avec les partenaires internationaux, contribuer à l'action menée par la communauté internationale pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre le processus de planification de la réforme du secteur de la sécurité; b) fournir des conseils techniques, en tant que de besoin, pour l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la défense nationale; c) continuer à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise et des autres organismes de maintien de l'ordre, en menant des activités d'assistance technique, de formation et d'encadrement; et d) donner au Gouvernement des conseils sur le renforcement des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire, en particulier de la justice militaire. Si des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie et du plan d'action d'ensemble pour la réforme du secteur de la défense, la mise en œuvre de ces instruments a cependant été retardée par l'absence de législation adéquate, le projet de loi pertinent n'ayant toujours pas été adopté par le Parlement de la République démocratique du Congo. Pendant la période considérée, un nombre plus élevé de violations des droits de l'homme commises par des officiers des FARDC a été signalé que durant la période 2008/09, ce qui s'explique par la poursuite des opérations militaires ainsi que par le plus grand nombre de plaintes déposées par des particuliers et la société civile. La formation des bataillons des FARDC sur les compétences individuelles de base et les compétences de groupe n'a pas pu être menée à bien en raison de l'indisponibilité des partenaires bilatéraux et du manque d'instructeurs et d'experts militaires francophones. L'adoption par le Gouvernement de la stratégie à long terme de réforme et de restructuration de la Police nationale congolaise a été reportée en attendant l'évaluation du Plan d'action prioritaire pour la réforme de la police, de manière à l'y incorporer, et compte tenu également du retard accusé dans le recensement des effectifs. Le plan de réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, approuvé par le Ministère de la justice dès 2008, comprend un train de réformes plus vaste dont l'aboutissement dépend de la réalisation des autres composantes du plan. Durant la période considérée, on a augmenté le nombre d'audiences foraines afin que celles-ci couvrent un territoire plus grand et qu'elles soient plus accessibles aux victimes et aux témoins; par ailleurs, on a affecté davantage de personnel judiciaire aux tribunaux du fait de la précarité des conditions de sécurité, du mauvais état des routes et du manque de moyens de transport pour amener les détenus au tribunal.

---

#### Réalisation escomptée 3.1 : Progrès sur la voie de la création de forces armées compétentes et responsables en République démocratique du Congo

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Mise en œuvre par le Gouvernement d'une stratégie et d'un plan d'action détaillés pour la réforme du secteur de la défense au niveau national

Aucune stratégie ni aucun plan d'action détaillés pour la réforme du secteur de la défense n'ont été mis en œuvre au niveau national car le Parlement n'a toujours pas adopté le plan révisé de réforme de l'armée.

|  |  |
|--|--|
| Réduction du nombre de violations des droits de l'homme attribuées aux FARDC (2007/08 : 316; 2008/09 : 580; 2009/10 : 464)   | 1 133 violations des droits de l'homme par des agents des FARDC ont été signalées en 2009/10, contre 720 en 2008/09; elles s'expliquent par la poursuite des opérations militaires, par l'aggravement des conflits, et par le fait que de plus en plus de cas sont signalés depuis que la société civile a été sensibilisée au problème.   |
| Maintien du nombre de bataillons des FARDC formés et du même nombre de bataillons déclarés « pleinement opérationnels » (2007/08 : 12; 2008/09 : 12; 2009/10 : 12)   | Aucun bataillon des FARDC n'a été formé pendant la période considérée, en raison du manque de soutien de la part des partenaires bilatéraux en faveur des programmes de formation et du manque d'instructeurs et d'experts francophones extérieurs.  |
| Application par le Ministère de la défense de la réforme du secteur dont il a la charge, en particulier des structures d'administration et de commandement   | La lenteur de l'application de la loi sur les structures d'administration et de commandement des forces armées nationales « portant statut général des FARDC », adoptée par le Parlement à sa séance du 15 mai 2010, résulte de la participation des FARDC aux opérations contre les groupes armés. Par ailleurs, quatre projets de loi sur les fonctions, les attributions et la formation du secteur de la défense, ainsi que les règles de discipline des forces armées nationales sont en cours d'adoption par le Parlement. |
| Création et mise en place par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et par les FARDC d'un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clefs dans les forces armées | La proposition relative aux conditions et au mécanisme de sélection de candidats aux postes clefs au sein des FARDC, entérinée par la communauté internationale en mars 2010, est en attente de l'approbation du Gouvernement de la République démocratique du Congo.  |

| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i>   |
|--|--|---|
| Conseils sur la réforme du secteur de la défense fournis à l'occasion des réunions hebdomadaires des groupes de travail du Gouvernement de la République démocratique du Congo chargés d'étudier la question   | Oui  | Le produit a pu être exécuté grâce à la tenue régulière de réunions avec le Ministre de la défense, le chef des armées, le Chef du Cabinet et le Ministère de la défense au niveau stratégique, ainsi que de réunions entre le Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité et les autorités congolaises.   |
| Consultations mensuelles avec les partenaires internationaux et le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de coordonner les activités liées à la réforme du secteur de la défense et de promouvoir une politique cohérente pour la réforme du secteur de la sécurité | Oui  | Le produit a pu être exécuté grâce à la tenue de réunions mensuelles avec les ambassadeurs de la communauté internationale, par le biais du forum des ambassadeurs.<br><br>En outre :<br>Des réunions bimestrielles avec des représentants de la communauté internationale ont été organisées dans le cadre de la stratégie de partage des informations et d'harmonisation. |

|  |   |
|--|---|
| Conseils aux autorités nationales et provinciales concernant la coordination de la réforme de la justice militaire, placée sous la direction du Gouvernement de la République démocratique du Congo  | Oui Le produit a pu être exécuté grâce à la tenue de 96 réunions avec les autorités judiciaires militaires, des fonctionnaires du Ministère de la défense et d'autres représentants des autorités congolaises.  |
| Préparation et organisation de 6 programmes de formation en matière de justice militaire destinés à 300 membres de la police militaire aux niveaux national et provincial  | Non Le produit n'a pu être exécuté en raison de l'adoption par le Parlement, en mai 2010, de la loi relative aux structures d'administration et de commandement des forces armées nationales.   |
| Formation aux compétences individuelles de base et aux compétences collectives assurée pour 16 bataillons des FARDC  | Non Le produit n'a pu être exécuté faute de soutien de la part des partenaires bilatéraux en faveur des programmes de formation et en raison du manque d'instructeurs et d'experts francophones extérieurs. Cependant, des sessions de formation isolées sur les compétences de base ont été organisées à l'intention de 185 membres des FARDC à Bunyakiri/Walungu et Masisi/Sake.                        |
| Tenue de 24 réunions bihebdomadaires avec des officiers d'état-major pour signaler les fautes, crimes et exactions commis par des membres des FARDC, y compris les crimes commis contre des enfants, et donner des conseils à ce sujet   | 70 réunions<br>Ce produit supérieur aux objectifs s'explique par le fait que des réunions supplémentaires ont été organisées en raison de la création de comités de suivi concernant les violations des droits de l'homme commises par les FARDC.   |
| Élaboration, sous la direction des FARDC, d'une nouvelle méthode de formation et de suivi, en coordination avec la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, le PNUD et les partenaires bilatéraux | Non Le produit n'a pu être exécuté faute de soutien de la part des partenaires bilatéraux en faveur des programmes de formation et en raison du manque d'instructeurs et d'experts francophones extérieurs.   |
| Évaluation conjointe des compétences, aux niveaux individuel et collectif, des membres des brigades des FARDC ayant reçu une formation   | Non Le produit n'a pu être exécuté en raison du manque de soutien de la part des partenaires bilatéraux en faveur des programmes de formation et du manque d'instructeurs et d'experts francophones extérieurs, ainsi que de la participation des bataillons des FARDC aux opérations militaires conjointes menées contre la LRA dans la Province Orientale et les FDLR dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. |

---

### Réalisation escomptée 3.2 : Progrès dans la création d'une police nationale compétente et responsable

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Adoption par le Gouvernement d'une stratégie à long terme de réforme et de restructuration de la Police nationale congolaise (PNC)

L'adoption de la stratégie a été repoussée dans l'attente de l'évaluation du plan d'action prioritaire pour la réforme de la Police qui doit être effectuée par le Gouvernement, l'idée étant d'y intégrer le plan stratégique pour la réforme et la restructuration de la PNC ainsi que les résultats du

|  |  |
|--|--|
|  | recensement de celle-ci; le plan devrait être adopté par le Gouvernement dans le cadre de la loi organique qui sera soumise au Parlement en 2010/11.   |
| Augmentation du nombre total de membres de la Police nationale congolaise déployés ayant été formés aux compétences de base (2007/08 : 49 931; 2008/09 : 67 614; 2009/10 : 85 297) | En 2009/10, 15 736 autres membres de la Police nationale congolaise ont bénéficié d'une formation sur les compétences de base, contre 15 047 en 2008/09, portant le total à 83 850 – du fait de l'abandon par les autorités congolaises du programme de formation à court terme (d'une durée de 6 semaines), sur les compétences de base, qui a été remplacé par un programme complet sur le long terme (d'une durée de 6 mois). |
| Baisse du nombre de violations des droits de l'homme attribuées à des membres de la Police nationale congolaise (2007/08 : 525; 2008/09 : 420; 2009/10 : 336)                      | 704 violations des droits de l'homme ont été signalées en 2009/10, contre 958 en 2008/09   |

| <i>Produits prévus</i>  | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i>   |
|---|--|---|
| Conseils sur l'élaboration et l'application des 8 recommandations du Comité de suivi de la réforme de la police, notamment celles qui deviendront des lois ou des décrets, donnés au Gouvernement et aux hauts responsables de la Police nationale par des conseillers de Police des Nations Unies présents dans les bureaux de la Police nationale congolaise, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo | Oui  | Au niveau central, le produit a été exécuté grâce au placement de deux membres de la Police des Nations Unies au sein de l'Inspection générale de la PNC, de 9 experts de la Police des Nations Unies au sein du Comité de suivi de la réforme de la Police, et d'un policier au sein de l'Inspection générale de l'audit; au niveau provincial, où il n'a pas été possible de renforcer les effectifs avec des agents extérieurs en raison du manque d'espace de bureau, des conseils ont été prodigués par des policiers des Nations Unies aux membres de la Police congolaise, par le biais de séances de formation sur le terrain |
| Participation aux travaux du Comité de suivi de la réforme de la police   | Oui  | Le produit a été exécuté grâce à la participation de neuf experts de la Police des Nations Unies aux groupes de travail du Comité de suivi de la réforme de la police (CSRP) pour la formulation d'une loi organique sur la PNC et d'autres lois essentielles.  |
| Organisation de 45 cours de remise à niveau à l'intention de 17 683 membres de la PNC répartis dans 14 lieux, portant sur les opérations antiémeutes, la police judiciaire, les équipes spéciales de lutte contre la criminalité, les techniques d'enquête, l'espionnage, la négociation et les méthodes de maintien de l'ordre non létales   | 40<br>15 736                                     | Cours dispensés dans le cadre de 90 sessions de formation<br>Membres de la PNC<br>Le produit, inférieur aux objectifs, s'explique par l'abandon par les autorités congolaises du programme de formation à court terme (d'une durée de 6 semaines) sur les compétences de base et à son remplacement par un programme complet sur le long terme (d'une durée de 6 mois).   |
|   | 19   | Lieux   |

Organisation d'un séminaire d'une semaine destiné à 150 officiers de police de la PNC, portant sur les activités de recensement et de validation des compétences prévues au sein de la PNC

48 mois de patrouille mobile d'unités de police constituées (4 unités de police constituées x 12 mois)

Tenue de 24 réunions avec des officiers de police de haut rang pour signaler les fautes, crimes et exactions commis par des membres de la Police nationale congolaise, y compris contre des enfants, et donner des conseils à ce sujet

260 Officiers de police de la PNC formés aux activités de recensement et de validation des compétences

Ce produit supérieur aux objectifs s'explique par le fait qu'il a fallu réduire la durée du recensement (de 1 an à 6 mois), et donc former un plus grand nombre d'officiers de police.

60 Mois de patrouilles effectués par des unités de police constituées (5 unités x 12 mois)

Le produit supérieur à l'objectif est dû au déploiement d'une unité supplémentaire à Mbuji-Mayi pour répondre à des impératifs opérationnels.

86 Réunions

Ce produit supérieur aux objectifs s'explique par le fait que des réunions supplémentaires ont été organisées en raison de la création de divers comités de suivi concernant les violations des droits de l'homme commises par la PNC (Comité de suivi de la réforme de la police).

---

### Réalisation escomptée 3.3 : Progrès dans la mise en place d'une justice et d'un système pénitentiaire opérationnels et indépendants

---

#### Indicateurs de succès prévus

#### Indicateurs de succès effectifs

Adoption par le Gouvernement du plan d'action pour la réforme de la justice et du système pénitentiaire en tant qu'élément du plan stratégique d'ensemble pour la réforme du secteur de la sécurité

Le plan de réforme de la justice et du système pénitentiaire, qui fait partie du plan stratégique d'ensemble pour la réforme du secteur de la sécurité, n'a pas encore été définitivement arrêté par le Gouvernement.

Augmentation du nombre de tribunaux mobiles présents dans l'est de la République démocratique du Congo (2008/09 : 10; 2009/10 : 12)

Objectif atteint. L'augmentation du nombre de tribunaux mobiles, désormais 18 en 2009/10, alors qu'on n'en comptait que 10 en 2008/09, permettra de couvrir une juridiction plus vaste et de résoudre les problèmes d'accès aux tribunaux fixes qui résultent des conditions de sécurité précaires, du mauvais état des routes et du manque de transports pour y conduire les prisonniers.

Création par le Gouvernement d'une stratégie pour la réforme, la remise en état et la gestion des prisons, devant aider à améliorer les conditions de détention en République démocratique du Congo

Le train de réformes global comportant le plan de réforme du système pénitentiaire reste en suspens dans l'attente que les autres composantes du plan soient mises en œuvre.

Adoption par le Gouvernement de tous les sept décrets ministériels complémentaires nécessaires à la pleine application de la loi sur la protection de l'enfance

Seuls deux des décrets nécessaires à la pleine application de la loi sur la protection de l'enfance, le « décret sur les pires formes de travail » et le « décret sur le placement social », ont été adoptés, le financement gouvernemental ayant été insuffisant pour mettre en application l'ensemble des sept décrets.

| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s)<br/>exécuté(s) :<br/>oui/non<br/>ou nombre</i> | <i>Observations</i>   |
|--|--|---|
| Conseils fournis au Comité de suivi de la réforme de la justice sur la mise au point de stratégies pour les réformes judiciaire et pénitentiaire, tenant compte des sexospécificités et comprenant des dispositions concernant les mineurs, les violences sexuelles et les crimes graves | Oui  | Au moyen de 4 réunions de consultation avec le Comité mixte de justice<br><br>Le plan a mal été formulé et aurait dû prendre en compte le Comité mixte de justice.  |
| Organisation de 88 séances de formation destinées à 500 magistrats et autres fonctionnaires de l'administration judiciaire, sur les enquêtes et les poursuites pénales concernant les crimes graves, dont la violence sexuelle   | 88   | Journées de formation consacrées à la justice militaire<br><br>Le plan avait mal été formulé et aurait dû prévoir 88 journées de formation.   |
|  | 233  | Magistrats et inspecteurs judiciaires militaires<br><br>Le produit exécuté est inférieur aux objectifs, les participants prévus ayant pris part aux opérations militaires conjointes.<br><br>En outre :<br><br>3 Sessions de formation à l'intention de 182 membres du personnel militaire des brigades intégrées sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes graves, en collaboration avec le PNUD |
| Organisation de 44 séances de formation destinées à 300 fonctionnaires de justice et membres du personnel d'appui des tribunaux, portant sur l'administration et la gestion des tribunaux  | 60   | Journées de formation   |
|  | 600  | Inspecteurs de la police judiciaire<br><br>Le plan avait mal été formulé et aurait dû prévoir 44 journées de formation à l'intention de 300 fonctionnaires de justice et de 300 membres du personnel d'appui des tribunaux.<br><br>En outre :   |
|  | 11   | Sessions de formation sur l'administration et la gestion pénitentiaires à l'intention de 442 membres du personnel des prisons ont été organisées.   |
| Création d'une base de données sur les prisons qui sera transmise aux autorités congolaises  | Non  | L'objectif n'a pu être atteint en raison de difficultés à recueillir des informations dans les régions isolées et inaccessibles.  |

Nomination de juges des enfants dans quatre régions : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Katanga

Non La non-réalisation de l'objectif résulte du fait que les décrets ministériels correspondants n'ont toujours pas été adoptés faute de financement gouvernemental.

#### **Composante 4 : institutions démocratiques et droits de l'homme**

24. La composante 4 couvrait la fourniture d'un appui à la consolidation des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local, la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue politique interne, l'appui au renforcement de la société civile, l'aide à la promotion et à la défense des droits de l'homme, notamment au moyen d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme visant à mettre fin à l'impunité, et la fourniture d'une aide à l'organisation, à la préparation et à la conduite des élections locales. Pour l'exercice 2009/10, les priorités étaient les suivantes : a) fournir une aide au Gouvernement congolais et à d'autres instances, telles que la Commission électorale nationale indépendante (CENI), pour l'organisation, la préparation et la conduite des élections locales; b) donner des conseils techniques pour la création d'institutions constitutionnelles clefs et l'élaboration de textes de loi; c) favoriser le dialogue national, provincial et régional en offrant de bons offices; et d) promouvoir et défendre les droits de l'homme, surtout au niveau de l'armée, de la police et des autres services de sécurité. Les efforts ont principalement porté sur la promotion du dialogue entre les communautés et du dialogue sur les politiques à tous les niveaux, grâce au recours aux bons offices et à la résolution ou à la gestion pacifique des conflits locaux. Les élections locales, qui à l'origine étaient prévues pour 2009, n'ont pas eu lieu pendant la période considérée. La Commission électorale a décidé d'adopter de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales en triplant le nombre de bureaux d'inscription sur les listes électorales. Cette nouvelle approche a eu une incidence importante sur les travaux de la MONUC aux plans opérationnel, logistique et financier. Diverses réunions de coordination entre la Commission électorale, le Gouvernement, les donateurs internationaux et la MONUC ont permis à la Commission électorale de publier l'ensemble du calendrier électoral, de recruter et de former des agents temporaires, de lever des fonds pour financer des activités d'éducation civique, ainsi que de diffuser divers matériels relatifs aux élections à environ 200 centres pivots de la MONUC et 7 500 bureaux d'inscription sur les listes électorales. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des institutions qui sont au centre de la réforme du système judiciaire. La MONUC a apporté son aide aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme, notamment en prenant part aux équipes mixtes de protection des civils et en renforçant son soutien à l'exécution de leurs missions liées au système judiciaire, et en participant aux réunions organisées avec les autorités civiles, militaires et policières compétentes concernant les violations des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme commises par les FARDC ont connu une augmentation, qui s'explique en partie par les opérations militaires, par le grand nombre d'anciens combattants intégrés aux FARDC, ainsi que par l'amélioration du système de remontée de l'information transmise par la société civile et les civils. Le nombre de poursuites judiciaires engagées par l'État pour violations graves des droits de l'homme et recrutement d'enfants qui aboutissent à des condamnations a augmenté en 2009/10 par rapport à l'année précédente, en raison de la politique de « tolérance zéro » à l'égard des violations des droits de l'homme annoncée par le

Président. Le code de conduite sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des FARDC et de la PNC a été élaboré mais son entrée en vigueur reste en suspens dans l'attente de l'adoption d'une stratégie nationale complète pour les forces armées nationales et la PNC.

#### Réalisation escomptée 4.1 : Tenue d'élections locales libres et transparentes en République démocratique du Congo

| <i>Indicateurs de succès prévus</i>  | <i>Indicateurs de succès effectifs</i>           |   |
|--|--|---|
| Certification officielle par les tribunaux locaux de l'élection directe de 7 000 conseillers   |  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales.  |
| Certification officielle par les tribunaux locaux de l'élection indirecte de 1 904 conseillers   |  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales.  |
| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i>   |
| Campagne d'information visant à bien faire accepter la tenue et les résultats des élections indirectes   | Non  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales. Cependant, la campagne d'information du public visant à mettre à jour le processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales a été menée au moyen de supports tels que des émissions de radio, des brochures et des affiches, en préparation des élections législatives et locales. |
| Avis fournis au Gouvernement, dans le cadre de 90 réunions, sur la mise en place d'un mécanisme transparent de règlement des différends électoraux | Non  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales.  |
| Appui logistique au retrait du matériel électoral de 210 sites   | Non  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales.  |
| Rapports bimestriels sur l'évolution du processus électoral, destinés aux partenaires de l'ONU et aux donateurs                                    | 6  | Rapports bimestriels sur l'évolution de l'inscription des électeurs sur les listes électorales aux partenaires de l'ONU et aux donateurs  |
| Rapport final sur le déroulement des élections locales, destiné aux partenaires de l'ONU et du Gouvernement  | Non  | L'objectif n'a pas été atteint en raison du retard accusé dans l'organisation des élections locales.  |

#### Réalisation escomptée 4.2 : Progrès dans le renforcement des institutions démocratiques et dans la réconciliation nationale en République démocratique du Congo

| <i>Indicateurs de succès prévus</i>   | <i>Indicateurs de succès effectifs</i>  |
|---|---|
| Mise en place de 7 institutions décrites dans la Constitution comme essentielles à la réforme du système judiciaire | Le Conseil supérieur de la magistrature et la Commission électorale nationale indépendante ont été mis en place tandis que la création de 5 institutions (Commission de |

|  |  |
|--|--|
| Adoption par le Gouvernement de la République démocratique du Congo des dernières lois clefs sur les relations entre le gouvernement central et les autorités provinciales | lutte contre la corruption, Cour constitutionnelle, Cour de cassation, Conseil supérieur de la défense et Fonds de péréquation) était toujours en instance.  |
| Création par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de la Commission électorale nationale indépendante   | La loi organique sur les subdivisions territoriales précisant l'organisation administrative et politique a été adoptée par le Parlement en février 2010; la législation relative à la Commission de lutte contre la corruption, la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation et le Conseil supérieur de la défense et le Fonds de péréquation était toujours en instance. |
|  | Objectif atteint. La loi portant création de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante a été adoptée par le Parlement.  |

| <i>Produits prévus</i>   | <i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> | <i>Observations</i>  |
|--|--|--|
| 40 réunions hebdomadaires avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement, sur l'élaboration des politiques et des mécanismes nécessaires à la création des 7 institutions prévues par la Constitution et les lois connexes   | 40   | Réunions avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement sur des questions relatives au renforcement du processus démocratique et au bon fonctionnement des institutions prévues par la Constitution, en particulier l'adoption de lois essentielles  |
| 40 réunions à Kinshasa avec les représentants de la majorité et de l'opposition, visant à promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus  | 40   | Réunions   |
| 720 réunions au niveau provincial visant à offrir aux structures provinciales conseils et bons offices se rapportant au règlement des conflits locaux et aux relations entre le Gouvernement central et les autorités provinciales   | 720  | Réunions avec les représentants des groupes armés, de la société civile, des autorités locales et des communautés ethniques, du corps diplomatique ainsi que les représentants de la communauté internationale et des États Membres  |
| 3 séances de formation sur des questions clefs de l'administration électorale, destinées aux membres de la Commission électorale nationale indépendante  | 3  | Séances de formation destinées aux formateurs dans le domaine des élections provinciales et des élections territoriales, ainsi qu'aux membres des bureaux d'inscription de la Commission électorale indépendante en prévision de l'actualisation des listes électorales  |
| 45 réunions destinées à fournir à la Commission électorale nationale indépendante des conseils sur la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'archivage de l'information, afin d'assurer l'accès aux documents portant sur les activités électorales menées de 2005 à 2009 | 45   | Réunions avec la Commission électorale indépendante en attendant la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante<br><br>En outre :<br><br>Diverses réunions journalières, hebdomadaires et mensuelles, y compris des réunions informelles, tenues avec la Commission électorale indépendante sur la logistique, la formation, l'instruction civique, les relations |

extérieures, le groupe d'appui sur le terrain, et réunions avec les homologues de la Commission sur les technologies de l'information et des communications en prévision de l'actualisation des listes pour les élections générales et les scrutins locaux

Réunions mensuelles avec la Commission électorale indépendante pour assurer la transition en douceur entre celle-ci et la nouvelle Commission électorale nationale indépendante et la transition prévue de l'assistance électorale entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le PNUD

---

**Réalisation escomptée 4.3** : Progrès dans la lutte contre l'impunité et pour le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Augmentation du nombre de poursuites menées par l'État pour violations graves des droits de l'homme et recrutement d'enfants et aboutissant à des condamnations (2007/08 : 292; 2008/09 : 551; 2009/10 : 606)

337 poursuites menées par l'État pour violations graves des droits de l'homme et recrutement d'enfants ayant abouti à des condamnations en 2009/10, contre 249 en 2008/09, à la suite de l'application par l'État de la politique de tolérance zéro concernant les violations des droits de l'homme

Adoption de la loi sur les droits de l'homme portant application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

L'adoption de la loi sur les droits de l'homme portant application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale était en suspens, dans l'attente de l'adoption du plan global de réforme de la justice.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre*

*Observations*

10 enquêtes menées conjointement avec le système judiciaire national en vue de poursuivre les auteurs de violations graves des droits de l'homme

31 Enquêtes menées conjointement

Le produit supérieur aux prévisions est dû à la création d'équipes mixtes de protection des civils et d'équipes d'enquête mixtes.

60 missions d'enquêtes spéciales sur des violations flagrantes des droits de l'homme commises dans l'est de la République démocratique du Congo

66 Missions d'enquêtes ordinaires sur des violations flagrantes des droits de l'homme commises dans l'est de la République démocratique du Congo

La révision de la classification du produit prévu est la conséquence de la suppression du Groupe des enquêtes spéciales du Bureau des droits de l'homme et de la transmission des dossiers aux bureaux extérieurs, chargés de traiter ces affaires dans le cadre de leurs missions d'enquête ordinaires.

20 consultations avec les autorités nationales et provinciales, visant à promouvoir et appuyer la création d'un mécanisme de protection des témoins

60 réunions avec les procureurs militaires sur les cas graves de violations des droits de l'homme

12 réunions mensuelles avec des organisations non gouvernementales locales, le Ministère de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, destinées à échanger des informations et à promouvoir la sécurité et le règlement des questions relatives aux droits des femmes

Présentation des rapports bimestriels et annuels prévus par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité

24 Consultations

Le produit supérieur aux prévisions s'explique par l'importance attachée à la création du mécanisme de protection des témoins.

561 Réunions

Le produit supérieur aux prévisions s'explique par le nombre de violations des droits de l'homme commises par les forces armées nationales.

75 Réunions, dont 56 avec des organisations non gouvernementales, 7 avec le Ministère de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, 5 avec le PNUD, 2 avec le Fonds des Nations Unies pour la population et 5 avec l'équipe de pays des Nations Unies

Le produit supérieur aux prévisions s'explique par la place faite à la sécurité et à la protection des femmes en application des résolutions 1888 (2009) et 1894 (2009) du Conseil de sécurité.

6 Rapports bimestriels

#### Réalisation escomptée 4.4 : Progrès dans la poursuite des auteurs de violences sexuelles et dans l'aide aux victimes

##### Indicateurs de succès prévus

##### Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles recevant une aide pluridisciplinaire, notamment médicale, juridique et de réintégration psychosociale (2008/09 : 13 230; 2009/10 : 14 000)

Le nombre total de victimes de violences sexuelles recevant une aide pluridisciplinaire, notamment médicale, juridique et de réintégration psychosociale demeure inconnu car l'inventaire des organisations non gouvernementales fournissant cette aide se poursuit.

Adoption d'un code de conduite sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC)

L'adoption d'un code de conduite sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise était en suspens, dans l'attente de l'adoption d'une stratégie nationale globale destinée aux forces armées nationales et à la PNC.

##### Produits prévus

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations

Réunions bimensuelles destinées à conseiller les Ministères de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, de l'intérieur et de la justice en vue de définir une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle

23 Réunions, dont 4 du Comité technique conjoint et d'un comité de financement avec les autorités provinciales, 4 de l'Équipe technique gouvernementale sur la violence sexuelle aux

|  |     |  |
|--|-----|--|
|  |     | niveaux national et provincial et du Comité technique conjoint avec les coordonnateurs des Nations Unies et les coordonnateurs gouvernementaux dans les Kivus et dans l'Ituri sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste   |
| Réunions bimensuelles du groupe de travail sur la violence sexuelle avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs  | 18  | Réunions de coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, les donateurs, les représentants de la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et les ministères concernés à Kinshasa, au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et dans l'Ituri<br><br>En outre : |
|  | 63  | Réunions entre les groupes de travail composés de membres des organismes des Nations Unies, des ministères concernés, des autorités non gouvernementales locales et internationales, à Kinshasa, Goma, Bunia et Bukavu   |
| Création d'une banque de données centralisée sur la violence sexuelle  | Non | La non-réalisation du produit est imputable aux retards liés à l'attente d'essais supplémentaires et de la validation des données en vue de l'établissement de rapports fiables.   |
| 10 réunions avec les Ministères de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, de l'intérieur et de la justice, en vue de la création d'un code de conduite sur la violence sexuelle destiné aux FARDC et à la PNC | Non | La non-réalisation du produit est consécutive aux retards intervenus dans l'adoption d'une stratégie nationale globale à l'intention des forces armées nationales et de la Police nationale congolaise.  |
| 10 réunions avec les autorités judiciaires, portant sur la nomination de femmes magistrats et l'indemnisation des victimes de violences sexuelles  | 4   | Réunions<br><br>Le produit inférieur aux prévisions s'explique par les changements intervenus dans les priorités de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste, notamment la fourniture d'une assistance immédiate aux victimes dans le cadre des cliniques juridiques.  |
| 19 séances de formation sur la violence sexuelle, pour 600 agents de la Police nationale congolaise  | 20  | Séances de formation   |
|  | 840 | Membres de la Police nationale congolaise, dont 142 femmes<br><br>Le produit supérieur aux prévisions s'explique par le plus grand intérêt manifesté par le Gouvernement pour cette question et à la participation de plusieurs partenaires internationaux.  |

|   |  |
|---|--|
| Réunions bimensuelles destinées à conseiller la Police nationale congolaise et d'autres partenaires de la réforme du secteur de la sécurité et de la police; aide à la spécialisation de 20 sections de la Police nationale congolaise en vue de la lutte contre la violence sexuelle dans l'est de la République démocratique du Congo | 24 Réunions du Comité technique conjoint composé des autorités gouvernementales et des organismes des Nations Unies (PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) et des organisations non gouvernementales |
| 12 séances de formation destinées à 136 agents de la police judiciaire, sur le droit pénal, le droit pénal spécialisé et la procédure pénale  | 48 Séances de formation<br>2 408 Membres de la PNC, dont 208 officiers de police féminins<br><br>Le produit supérieur aux prévisions résulte de la plus grande volonté affichée par les autorités de la Police nationale pour former leurs agents en collaborant avec la police judiciaire qui est en contact direct avec la population locale.  |

### Composante 5 : appui

25. Pendant l'exercice budgétaire, la composante appui a fourni des services efficaces et efficaces de logistique, d'administration et de sécurité pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission par des produits pertinents, l'amélioration des services et un accroissement de l'efficacité. Cet appui a été fourni à l'effectif autorisé de 704 observateurs militaires, 18 208 membres des contingents, 320 membres de la Police des Nations Unies, 852 membres d'unités de police constituées et 12 agents fournis par des gouvernements, ainsi qu'au personnel civil, comprenant 1 007 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 40 occupant des postes de temporaire), 2 679 agents recrutés sur le plan national (dont 81 administrateurs et 51 occupant des postes de temporaire) et 619 Volontaires des Nations Unies. C'est tout l'éventail des services d'appui qui a été mis en œuvre : programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et programmes de lutte contre le VIH/sida, administration du personnel, services financiers, soins de santé, entretien et construction de locaux à usage de bureaux et de logements, services des communications et de l'informatique, opérations de transport aérien, maritime, fluvial et terrestre, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et services de sécurité pour toute la Mission. Pendant l'exercice 2009/10, la composante appui a aussi apporté un soutien aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans le cadre d'opérations conjointes, renforcé l'utilisation des transports terrestres et dispensé aux régions un certain nombre de services d'appui (dans les domaines des ressources humaines, des communications et de l'informatique, des transports et des finances) que fournissait précédemment le quartier général de la Mission à Kinshasa.

**Réalisation escomptée 5.1** : L'appui fourni à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité est plus efficace.

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Réduction de 6 % du délai entre l'approbation des demandes d'achat et l'émission des contrats (2006/07 : 90 jours pour 77 % des cas; 2007/08 : 90 jours pour 90 % des cas; 2008/09 : 85 jours pour 90 % des cas)

Réduction de 6 % du délai entre l'approbation des demandes d'achat et l'émission des contrats dans 88 % des cas, contre 85 % en 2008/09

Matériel passé par profits et pertes écoulé dans les 175 jours suivant l'approbation (2007/08 : 180 jours; 2008/09 : 180 jours; 2009/10 : 175 jours)

Le matériel passé par profits et pertes a été envoyé à la casse et à la récupération, détruit ou directement éliminé dans les 175 jours suivant l'approbation; la revente de ce matériel n'a pu se faire dans le délai des 175 jours en raison des réglementations locales, de la nature du marché local et des retards intervenus dans les mécanismes internes.

Réduction de 5 % de la valeur d'inventaire des articles stockés depuis plus de 6 mois (2007/08 : 19 %; 2008/09 : 5 %; 2009/10 : 5 %)

Objectif atteint. Réduction de 6,5 % (de 20,8 % à 14,3 %) de la valeur d'inventaire des articles stockés depuis plus de 6 mois

Respect de 5 % des normes environnementales du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (2007/08 : 0 %; 2008/09 : 5 %; 2009/10 : 5 %)

Objectif atteint. Installation de 40 blocs sanitaires munis de chauffe-eau solaires, 5 inspections de décharges dans les principaux sites et organisation d'un atelier sur la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière d'environnement, à l'intention de 40 participants

*Produits prévus*

*Produit(s)*

*exécuté(s) :*

*oui/non*

*ou nombre*

*Observations*

**Amélioration des services**

Publication de directives d'achats actualisées pour renforcer les mécanismes de contrôle interne

Oui Sur la base de la version révisée du Manuel des achats du 6 mars 2010, publication de directives pertinentes relatives aux délais concernant les opérations d'achat, à la comptabilisation des éléments de première nécessité d'une valeur supérieure à 200 000 dollars et à la délégation de pouvoirs en matière d'achats, aux critères concernant la passation des ordres d'achats, à la procédure d'achat 360 degrés utilisée par tous les acheteurs, à la limitation du nombre de fournisseurs invités, au traitement des contrats-cadres, aux procédures d'archivage des achats et à la gestion des dossiers

|  |  |
|--|--|
| <p>Organisation de forums à l'intention de tous les fournisseurs afin que ceux-ci connaissent et comprennent mieux les règles et règlements de l'ONU en matière de passation de marchés et, partant, qu'ils participent davantage aux appels d'offres</p>            | <p>Non À la place de forums à l'intention des fournisseurs, des opérations de sensibilisation des fournisseurs ont été régulièrement organisées sous forme de publicités parues dans la presse locale et régionale sollicitant de leur part une manifestation d'intérêt; des manifestations d'intérêt génériques ont aussi été publiées sur le site Web des achats. En outre, on a procédé à des études de marché pour recenser les fournisseurs en mesure d'intervenir, déterminer leur adéquation aux besoins et dresser la liste des produits disponibles, en vue d'élargir la base de fournisseurs et de les faire participer davantage aux appels d'offres.</p> |
| <p>Installation d'un incinérateur pour traiter sur place certains types de déchets et ainsi éviter de devoir les transporter vers un site d'incinération à Bunia ou d'utiliser les services de prestataires locaux, dont les tarifs sont élevés</p>                  | <p>Non L'incinérateur destiné à traiter des déchets sur place a été installé à Bunia au lieu de Kinshasa, celui de Bunia étant jugé inutilisable pendant la période considérée.</p>  |
| <p>Application d'un système de ratios afin de réduire le niveau des stocks stratégiques de la Mission</p>  | <p>Oui Mise en œuvre du système de ratios</p>  |
| <p><b>Contingents, personnel de police et personnel civil</b></p>  |  |
| <p>Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 19 815 membres des contingents, 760 observateurs militaires, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres des unités de police constituées et 14 agents fournis par des gouvernements</p> | <p>18 208 Membres des contingents (effectif moyen)<br/>704 Observateurs militaires (effectif moyen)<br/>320 Membres de la Police des Nations Unies (effectif moyen)<br/>852 Membres des unités de police constituées (effectif moyen)<br/>12 Agents fournis par des gouvernements (effectif moyen)</p>   |
| <p>Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour 19 815 membres des contingents et 1 050 membres des unités de police constituées</p>   | <p>Oui</p>   |
| <p>Stockage et fourniture de 7 615 725 jours-homme de rations de combat et de produits frais pour 19 815 membres des contingents et 1 050 membres d'unités de police constituées, dans 62 sites</p>  | <p>7 128 576 Jours-homme de rations de combat et de produits frais pour les membres des contingents et des unités de police constituées dans 70 sites<br/>Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le fait que le nombre moyen de militaires et de membres des unités de police constituées déployés a été plus faible que prévu</p>   |
| <p>Administration de 4 828 membres du personnel civil, y compris les postes de temporaire (à l'exclusion du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs)</p>  | <p>4 305 Membres du personnel civil, y compris ceux occupant des postes de temporaire (effectif moyen)</p>   |

Mise en application d'un programme de respect des règles de conduite et de discipline, comprenant formation, prévention, contrôle et recommandations de mesures disciplinaires en cas de faute, pour l'ensemble du personnel militaire, des membres de la police et du personnel civil

### Installations et infrastructures

Gestion de 123 stations d'épuration de l'eau (35 appartenant à l'ONU et 88 aux contingents) et de 9 installations de mise en bouteille

Entretien de locaux et de matériel, notamment 1 293 groupes électrogènes (965 appartenant à l'ONU et 328 aux contingents), 7 879 climatiseurs, 674 blocs sanitaires et 2 158 unités de logement en dur

Stockage et livraison de 16,9 millions de litres de carburant pour groupes électrogènes

4 700 Membres du personnel ont reçu une formation sur les questions d'exploitation et d'abus sexuels, de comportement et de discipline.

5 Visites d'évaluation des sites

163 Visites de suivi et de prévention dans les bureaux extérieurs

35 Stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU, y compris 9 installations de mise en bouteille

115 Stations d'épuration de l'eau appartenant aux contingents

Le nombre supérieur aux prévisions tient à l'installation de plus petites stations d'épuration pour répondre à la création de bases opérationnelles de compagnie supplémentaires dans des sites isolés.

872 Groupes électrogènes

Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par l'arrivée tardive des appareils appelés à remplacer les 93 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, qui avaient été passés par profits et pertes.

633 Blocs sanitaires

Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par la construction de blocs sanitaires en dur dans les sites éloignés, solution choisie pour réduire les coûts liés au transport de blocs préfabriqués

2 231 Unités de logement en dur

Le nombre supérieur aux prévisions s'explique par l'accroissement des besoins opérationnelles pour le logement de militaires dans de nouveaux sites et des sites supplémentaires.

14 Millions de litres de gazole

Produit inférieur aux prévisions par suite d'un plus grand recours à la compagnie nationale d'électricité dans certains sites, et en raison de la fermeture d'un entrepôt à Kigoma, de bureaux à Bandundu, d'un hôpital de niveau II à Bunia, et d'un hangar d'aéroport et d'un camp à Goma

**Transports routiers**

Exploitation et entretien de 1 634 véhicules légers, 234 véhicules moyens et 654 véhicules lourds ou spéciaux

1 659 Véhicules légers  
224 Véhicules moyens  
638 Véhicules spéciaux

Stockage et livraison de 16,9 millions de litres de carburant pour groupes électrogènes

14 Millions de litres de gazole  
Produit inférieur aux prévisions par suite d'un plus grand recours à la compagnie nationale d'électricité dans certains sites, et en raison de la fermeture d'un entrepôt à Kigoma, de bureaux à Bandundu, d'un hôpital de niveau II à Bunia, et d'un hangar d'aéroport et d'un camp à Goma

**Transports routiers**

Exploitation et entretien de 1 634 véhicules légers, 234 véhicules moyens et 654 véhicules lourds ou spéciaux

1 659 Véhicules léger  
224 Véhicules moyens  
638 Véhicules spéciaux

Fourniture de 14,1 millions de litres de carburant

13 Millions de litres de gazole  
Le produit inférieur aux prévisions s'explique par la plus grande utilisation de transitaires pour le transport des marchandises dans l'ensemble de la zone de la Mission.

**Transport aérien**

Exploitation et entretien de 25 avions et 64 hélicoptères, dont 50 de type militaire, et gestion des contrats de services d'aérodrome passés auprès d'entreprises commerciales

27 Avions  
56 Hélicoptères, dont 32 de type militaire

Nombre inférieur aux prévisions en raison de la rareté relative des appareils de type militaire sur le marché

Fourniture de 54,3 millions de litres de carburant

53,4 Millions de litres de carburant

**Transports fluviaux ou maritimes**

Exploitation et entretien de 4 pousseurs/barges et de 3 vedettes rapides militaires

3 Pousseurs/barges  
3 Vedettes rapides militaires

La diminution des patrouilles fluviales explique le nombre de pousseurs/barges inférieur aux prévisions.

**Communications**

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire comprenant 4 stations terriennes pour les communications vocales, les télécopies et la transmission d'images vidéo et de données

4 Stations terriennes

Services d'appui et d'entretien pour 67 microterminaux (VSAT), 78 centraux téléphoniques et 79 liaisons hertziennes

67 Microterminaux (VSAT)

90 Centraux téléphoniques

Le nombre supérieur aux prévisions tient à l'infrastructure dont la conception a été renforcée pour améliorer la fiabilité et les dispositifs de secours dans tous les sites de Kinshasa.

48 Liaisons hertziennes

Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par le fait que les 31 unités passées par pertes et profits n'ont pas été remplacées, le fabricant ayant cessé la production du nouveau modèle.

### Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 331 serveurs, 5 035 ordinateurs de bureau, 1 283 ordinateurs portables, 593 imprimantes et 488 émetteurs numériques, dans 71 sites

429 Serveurs

Le nombre plus élevé que prévu est imputable à la poursuite de l'utilisation de serveurs qui devaient être passés par profits et pertes, par suite du retard de la mise en œuvre du projet de dématérialisation totale des serveurs.

5 628 Ordinateurs de bureau

Le nombre plus élevé s'explique par le report du passage par profits et pertes de matériel pour le remplacement duquel l'arrivée des nouvelles unités a été retardée.

1 256 Ordinateurs portatifs

Nombre inférieur aux prévisions en raison de l'arrivée retardée des unités de remplacement

395 Imprimantes

Nombre inférieur aux prévisions par suite du reclassement d'articles d'une valeur inférieure à 500 dollars en biens non durables dans le système Galileo

546 Émetteurs numériques

Nombre plus élevé en raison des besoins supplémentaires liés à des facteurs opérationnels dans les bureaux extérieurs

71 Sites

Services d'appui et d'entretien pour le réseau local et le réseau sans fil

Oui Le réseau local et le réseau sans fil ont bénéficié de services d'appui et d'entretien.

## Services sanitaires

Fonctionnement et entretien de 16 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 53 dispensaires de niveau I appartenant à des contingents, de 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, d'un hôpital de niveau III appartenant à des contingents, d'un groupe de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU, de 2 laboratoires appartenant à l'ONU et d'une unité de radiologie appartenant à l'ONU sur 16 sites, pour tout le personnel de la Mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale dans les cas d'urgence

Entretien de dispositifs d'évacuation terrestres et aériens pour tous les sites de l'ONU, y compris 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III sous contrat à Kinshasa et 1 hôpital de niveau IV sous contrat à Pretoria, pour un total de 6 sites

Fonctionnement et entretien de centres de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida destinés à l'ensemble du personnel de la Mission

Programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la Mission

## Sécurité

730 rapports d'enquête sur des accidents de la route, des vols de matériel de l'ONU et des pertes de documents d'identité

Examen et actualisation des plans d'évacuation régionaux, pour toutes les régions

15 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU

44 Dispensaires de niveau I appartenant à des contingents

3 Dispensaires de niveau II appartenant à des contingents

1 Dispensaire de niveau III appartenant à des contingents

2 Groupes de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU

2 Laboratoires appartenant à l'ONU

1 Unité de radiologie appartenant à l'ONU

Oui Sur un total de 564 évacuations sanitaires, 438 ont été effectuées dans la zone de la Mission et 126 en dehors.

Oui On a fait appel aux services de 15 conseillers.

Oui Dans le cadre de sessions d'initiation et de formation au problème du VIH à l'intention du personnel nouvellement recruté, y compris les militaires et les policiers, et de 2 séances de formation sur l'échange d'informations entre collègues à l'intention de 50 éducateurs chargés de sensibiliser leurs pairs

Par ailleurs, campagne de sensibilisation du personnel par la distribution de 2 000 parapluies, 5 000 t-shirts, 1 000 casquettes, 200 grandes tasses, 500 porte-clefs, 500 pins, 1 000 affiches et 2 000 tableaux

181 Rapports d'enquête

Le produit inférieur aux prévisions s'explique par un nombre d'incidents réduit à l'intérieur de la zone de la Mission.

Oui

|   |   |
|---|---|
| Exercices d'évacuation incendie pour tout le personnel, tous les deux mois  | Oui   |
| Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et sept jours sur sept dans toute la zone de la Mission   | Oui   |
| Formation spécialisée de tout le personnel de sécurité (tir au pistolet, premiers secours et autres domaines spécialisés)   | 90 Membres du personnel formés au maniement des armes à feu   |
|   | 17 Membres du personnel formés aux techniques d'arrestation et d'immobilisation, au combat à mains nues, à l'utilisation de la matraque, des menottes et du vaporisateur au Capsicum  |
|   | 42 Membres du personnel formés aux communications et aux procédures opérationnelles   |
|   | 15 Membres du personnel formés aux systèmes de niveaux de sécurité  |
|   | 38 Membres du personnel formés aux premiers secours   |
|   | 83 Membres du personnel formés à l'utilisation des appareils de détection à rayons X et à la contre-surveillance  |
| Rédaction de 365 rapports quotidiens sur l'état de la sécurité, de 52 rapports d'évaluation hebdomadaires et de 4 rapports trimestriels sur l'état de la sécurité pour toute la Mission | 365 Rapports quotidiens sur l'état de sécurité  |
|   | 52 Rapports d'évaluation hebdomadaires  |
|   | 4 Rapports trimestriels   |
| Contrôles de la sécurité et des bagages pour environ 14 000 passagers par mois  | 30 000 Passagers par mois<br>Le produit supérieur aux prévisions est imputable à la mise en œuvre du système aérien régional dans le cadre du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe, ainsi qu'aux mouvements supplémentaires de passagers participant à diverses missions d'évaluation dans les zones de conflit. |

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.)

| Catégorie de dépenses                              | Montant alloué<br>(1) | Dépenses<br>(2)    | Écarts                     |                              |
|--|-----------------------|--------------------|----------------------------|------------------------------|
|  |                       |                    | Montant<br>(3) = (1) - (2) | Pourcentage<br>(4) = (3)/(1) |
| <b>Militaires et personnel de police</b>           |                       |                    |                            |                              |
| Observateurs militaires                            | 47 846,7              | 46 894,3           | 952,4                      | 2,0                          |
| Contingents  | 455 972,0             | 448 746,6          | 7 225,4                    | 1,6                          |
| Police des Nations Unies                           | 20 243,5              | 20 906,3           | (662,8)                    | (3,3)                        |
| Unités de police constituées                       | 26 527,2              | 21 164,9           | 5 362,3                    | 20,2                         |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>550 589,4</b>      | <b>537 712,1</b>   | <b>12 877,3</b>            | <b>2,3</b>                   |
| <b>Personnel civil</b>                             |                       |                    |                            |                              |
| Personnel recruté sur le plan international        | 167 258,6             | 168 898,6          | (1 640,0)                  | (1,0)                        |
| Personnel recruté sur le plan national             | 63 181,4              | 64 144,8           | (963,4)                    | (1,5)                        |
| Volontaires des Nations Unies                      | 26 285,0              | 28 899,4           | (2 614,4)                  | (9,9)                        |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 7 162,2               | 7 344,7            | (182,5)                    | (2,5)                        |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>263 887,2</b>      | <b>269 287,5</b>   | <b>(5 400,3)</b>           | <b>(2,0)</b>                 |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>                    |                       |                    |                            |                              |
| Personnel fourni par des gouvernements             | 841,0                 | 492,4              | 348,6                      | 41,5                         |
| Observateurs électoraux civils                     | –                     | –                  | –                          | –                            |
| Consultants  | 434,2                 | 234,2              | 200,0                      | 46,1                         |
| Voyages  | 9 980,8               | 11 319,2           | (1 338,4)                  | (13,4)                       |
| Installations et infrastructures                   | 125 151,7             | 131 231,0          | (6 079,3)                  | (4,9)                        |
| Transports terrestres                              | 36 498,6              | 39 827,9           | (3 329,3)                  | (9,1)                        |
| Transports aériens                                 | 255 035,8             | 250 694,2          | 4 341,6                    | 1,7                          |
| Transports maritimes ou fluviaux                   | 1 445,2               | 1 117,5            | 327,7                      | 22,7                         |
| Communications                                     | 42 899,1              | 40 385,2           | 2 513,9                    | 5,9                          |
| Informatique                                       | 12 658,7              | 12 121,7           | 537,0                      | 4,2                          |
| Services médicaux                                  | 17 564,8              | 17 718,3           | (153,5)                    | (0,9)                        |
| Matériel spécial                                   | 7 051,9               | 5 472,8            | 1 579,1                    | 22,4                         |
| Fournitures, services et matériel divers           | 21 546,2              | 26 624,9           | (5 078,7)                  | (23,6)                       |
| Projets à impact rapide                            | 1 000,0               | 985,1              | 14,9                       | 1,5                          |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>532 108,0</b>      | <b>538 224,4</b>   | <b>(6 116,4)</b>           | <b>(1,1)</b>                 |
| <b>Montant brut</b>                                | <b>1 346 584,6</b>    | <b>1 345 224,0</b> | <b>1 360,6</b>             | <b>0,1</b>                   |
| Recettes provenant des contributions du personnel  | 26 236,3              | 28 077,9           | (1 841,6)                  | (7,0)                        |
| <b>Montant net</b>                                 | <b>1 320 348,3</b>    | <b>1 317 146,1</b> | <b>3 202,2</b>             | <b>0,2</b>                   |

| Catégorie de dépenses  | Montant alloué<br>(1) | Dépenses<br>(2)    | Écarts                     |                              |
|--|-----------------------|--------------------|----------------------------|------------------------------|
|  |                       |                    | Montant<br>(3) = (1) - (2) | Pourcentage<br>(4) = (3)/(1) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup> | 4 953,9               | 3 480,9            | 1 473,0                    | 29,7                         |
| <b>Total</b>   | <b>1 351 538,5</b>    | <b>1 348 704,9</b> | <b>2 833,6</b>             | <b>0,2</b>                   |

<sup>a</sup> Contribution de 3 480 900 dollars de la Fondation Hironnelle, couvrant des dépenses au titre des voyages, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des communications et de fournitures et services divers, à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUC.

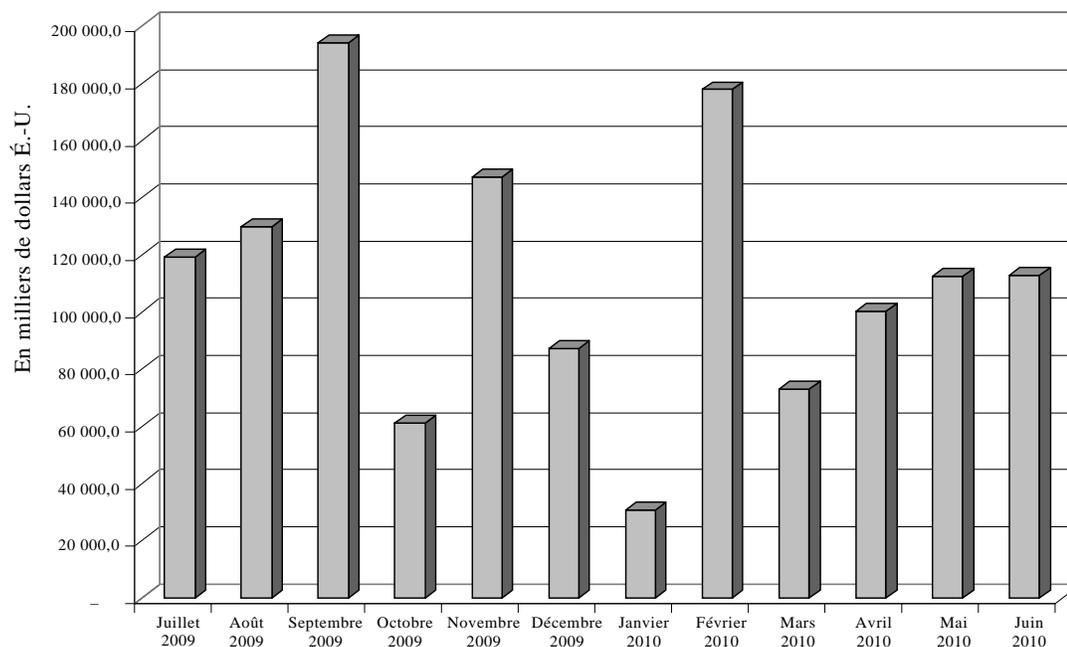
## B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis.)

| Catégorie  | Crédits ouverts     |               |                    |
|--|---------------------|---------------|--------------------|
|  | Allocation initiale | Réaffectation | Allocation révisée |
| I. Militaires et personnel de police   | 550 589,4           | (12 791,2)    | 537 798,4          |
| II. Personnel civil  | 263 887,2           | 5 731,9       | 269 619,2          |
| III. Dépenses opérationnelles  | 532 108,0           | 7 059,3       | 539 167,3          |
| <b>Total</b>   | <b>1 346 584,6</b>  | <b>-</b>      | <b>1 346 584,6</b> |
| Pourcentage du montant des réaffectations par rapport au montant total des crédits ouverts |                     |               | <b>1,0</b>         |

26. La réaffectation des ressources s'explique principalement par le fait, d'une part, que les dépenses au titre du personnel civil ont été plus élevées que prévu en raison de la mise en œuvre du nouveau régime des engagements institué par la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, et, d'autre part, que les dépenses opérationnelles ont été supérieures aux prévisions du fait : a) de l'acquisition de bâtiments préfabriqués supplémentaires pour les contingents; b) de l'augmentation du prix du gazole et du carburant aviation; c) de l'engagement de dépenses de mise en route liées à l'exécution des contrats clefs en main d'approvisionnement en carburant; d) de l'engagement de dépenses supérieures aux prévisions au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères. Ces dépassements ont été compensés par des économies réalisées au titre des militaires et du personnel de police, le nombre moyen de membres de contingents déployés ayant été inférieur aux effectifs prévus.

### C. Répartition mensuelle des dépenses



27. Les pics de dépenses enregistrés en juillet, août et novembre 2009 sont principalement liés à la hausse des engagements au titre des activités opérationnelles (carburants et lubrifiants et acquisition de véhicules notamment). Ceux enregistrés en septembre 2009 et en février 2010 correspondent au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées, au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées.

### D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis.)

| <i>Catégorie</i>                                | <i>Montant</i>  |
|---|-----------------|
| Intérêts créditeurs                             | 6 152,6         |
| Recettes diverses ou accessoires                | 2 878,0         |
| Contributions volontaires en espèces            | –               |
| Ajustements sur exercices antérieurs            | (19,7)          |
| Annulation d'engagements d'exercices antérieurs | 24 704,2        |
| <b>Total</b>                                    | <b>33 715,1</b> |

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis.)

| <i>Catégorie</i>                   | <i>Dépenses</i>  |
|------------------------------------|------------------|
| <b>Matériel majeur</b>             |                  |
| Contingents                        | 75 481,4         |
| Unités de police constituées       | 4 871,9          |
| <b>Total partiel</b>               | <b>80 353,3</b>  |
| <b>Soutien logistique autonome</b> |                  |
| Installations et infrastructures   | 43 124,0         |
| Communications                     | 19 090,8         |
| Services médicaux                  | 15 341,2         |
| Matériel spécial                   | 5 472,8          |
| <b>Total partiel</b>               | <b>83 028,8</b>  |
| <b>Total</b>                       | <b>163 382,1</b> |

| <i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>              | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| <b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b> |                    |                                 |                               |
| Contraintes du milieu                                  | 1,8                | 1 <sup>er</sup> janvier 2004    | 1 <sup>er</sup> janvier 2004  |
| Usage opérationnel intensif                            | 1,3                | 1 <sup>er</sup> janvier 2004    | 1 <sup>er</sup> janvier 2004  |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé                      | 3,1                | 1 <sup>er</sup> janvier 2004    | 1 <sup>er</sup> janvier 2004  |
| <b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>       |                    |                                 |                               |
| Différentiel de transport                              | 0-3,5              |                                 |                               |

## F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis.)

| <i>Catégorie</i>                             | <i>Valeur</i>  |
|--|----------------|
| Accord sur le statut des forces <sup>a</sup> | 2 948,3        |
| Contributions volontaires en nature          | –              |
| <b>Total</b>                                 | <b>2 948,3</b> |

<sup>a</sup> Correspond à la valeur estimative de terrains d'aviation et de terminaux dans 10 sites, de bâtiments à usage de logements et de bureaux pour les contingents dans 12 sites, de terrains nus pour l'hébergement des contingents dans 7 sites et d'un complexe à usage de bureaux.

#### IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

|                                | <i>Écart</i> |       |
|--------------------------------|--------------|-------|
| <b>Observateurs militaires</b> | 952,4        | 2,0 % |

28. Le solde inutilisé provient du fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés a été inférieur aux effectifs prévus (704 contre 714 prévus au budget).

|                    | <i>Écart</i> |       |
|--------------------|--------------|-------|
| <b>Contingents</b> | 7 225,4      | 1,6 % |

29. Le solde non utilisé s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des voyages nécessités par la relève des contingents ont été moindres que prévu car : a) la relève prévue d'un contingent avant le 30 juin 2010 n'a pas eu lieu; b) la relève prévue de 1 674 membres de contingents avant leur rapatriement en septembre 2010, conformément à la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, ne s'est pas produite; c) la relève des contingents s'est faite à l'aide de moyens aériens du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe et non de vols commerciaux. Le solde inutilisé tient également au fait que les dépenses afférentes aux rations ont été moindres que prévu en raison de la fermeture de l'entrepôt de Kigoma (Tanzanie) et de la livraison directe des rations par l'entrepôt d'Entebbe, ce qui s'est traduit par une réduction des frais d'entreposage, une baisse du coût unitaire des rations d'Entebbe et l'application d'une remise contractuelle supérieure pour un nombre de rationnaires de 17 500 à compter de septembre 2009. Ce solde inutilisé est en partie compensé par : a) un dépassement des dépenses liées au remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur, en raison du déploiement anticipé d'unités autorisées par le Conseil de sécurité; b) un dépassement au titre des indemnités de permission en raison de l'augmentation de la durée de cette prestation de 7 à 15 jours pour chaque période d'activité de six mois, augmentation approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/285.

|                                 | <i>Écart</i> |         |
|---------------------------------|--------------|---------|
| <b>Police des Nations Unies</b> | (662,8)      | (3,3 %) |

30. Le dépassement enregistré s'explique essentiellement par le fait, d'une part, que le nombre moyen de policiers déployés a été supérieur aux effectifs prévus au budget (320 contre 302) et, d'autre part, que les indemnités de subsistance (missions) afférentes au personnel fourni par les gouvernements ont été imputées par erreur sous la présente rubrique. Ce dépassement est en partie compensé par le fait que les dépenses au titre des voyages nécessités par la relève des contingents ont été moindres que prévu en raison de la prolongation de la période de service de 128 policiers au-delà de la période considérée dans le rapport.

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

|                                     |              |        |
|-------------------------------------|--------------|--------|
|                                     | <i>Écart</i> |        |
| <b>Unités de police constituées</b> | 5 362,3      | 20,2 % |

31. Le solde inutilisé provient du fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées a été inférieur aux effectifs prévus au budget (852 contre 1 050), ce qui s'est traduit par la réalisation d'une économie au titre du remboursement des pays fournisseurs d'unités de police constituées et des voyages nécessités par la relève.

|  |              |         |
|--|--------------|---------|
|  | <i>Écart</i> |         |
| <b>Personnel recruté sur le plan international</b> | (1 640,0)    | (1,0 %) |

32. Le dépassement résulte essentiellement de la mise en œuvre du nouveau régime des engagements, notamment la conversion de la série 300 à la série 100 des engagements de membres du personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, et la poursuite du paiement des indemnités de subsistance (missions) aux membres du personnel nommé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ce dépassement est en partie compensé par le fait que les dépenses communes de personnel exécutées ont été inférieures aux dépenses prévues (50 % des traitements nets contre 65 % prévus au budget).

|   |              |         |
|---|--------------|---------|
|   | <i>Écart</i> |         |
| <b>Personnel recruté sur le plan national</b> | (963,4)      | (1,5 %) |

33. Le dépassement est principalement lié au fait que les traitements et les dépenses connexes de 44 titulaires de postes temporaires ont été imputés à tort sous la présente rubrique et non sous la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions). Ce dépassement est partiellement compensé par le fait que le taux de vacance de postes des agents des services généraux recrutés sur le plan national a été plus élevé que prévu (7,6 % contre 5 % prévus au budget).

|                                     |              |         |
|-------------------------------------|--------------|---------|
|                                     | <i>Écart</i> |         |
| <b>Volontaire des Nations Unies</b> | (2 614,4)    | (9,9 %) |

34. Le dépassement est pour l'essentiel imputable au fait : a) que 80 volontaires sont restés déployés jusqu'au 30 juin 2010 pour appuyer les opérations d'inscription sur les listes électorales, alors qu'ils ne devaient l'être que du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009; b) que le nombre de volontaires ayant effectué des visites à domicile a été supérieur aux prévisions (354 contre 220 prévus au budget).

|   |              |         |
|---|--------------|---------|
|   | <i>Écart</i> |         |
| <b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b> | (182,5)      | (2,5 %) |

35. Le dépassement s'explique par le fait que 47 agents recrutés sur le plan international et 49 agents recrutés sur le plan national titulaires de postes temporaires sont restés déployés pour appuyer les opérations d'inscription sur les listes électorales. Cet écart est en

partie compensé par le fait que les dépenses de personnel et les dépenses connexes afférentes à 44 agents temporaires recrutés sur le plan national ont été imputées par erreur sous la rubrique Personnel recruté sur le plan national et non sous la présente rubrique.

|   |              |        |
|---|--------------|--------|
|   | <i>Écart</i> |        |
| <b>Personnel fourni par des gouvernements</b> | 348,6        | 41,5 % |

36. Le solde inutilisé provient principalement du fait non seulement que le nombre moyen d'agents fournis par les gouvernements a été inférieur aux effectifs prévus au budget (12 contre 14) mais aussi que les indemnités de subsistance (missions) y afférentes ont été inscrites par erreur à la rubrique Police des Nations Unies et non sous la présente rubrique.

|                    |              |        |
|--------------------|--------------|--------|
|                    | <i>Écart</i> |        |
| <b>Consultants</b> | 200,0        | 46,1 % |

37. Le solde inutilisé est lié pour l'essentiel au fait que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général sur la région des Grands Lacs n'a pas eu besoin d'interprètes, de rédacteurs, de traducteurs et d'appui technique en raison de l'amélioration des conditions de sécurité dans la région.

|                |              |          |
|----------------|--------------|----------|
|                | <i>Écart</i> |          |
| <b>Voyages</b> | (1 338,4)    | (13,4 %) |

38. Le dépassement s'explique essentiellement par le déplacement du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs et par la visite du Secrétaire général en République démocratique du Congo, voyages qui n'étaient ni l'un ni l'autre prévus au budget. L'écart est également imputable au fait que les dépenses au titre des voyages organisés à l'intérieur de la zone de la Mission pour appuyer les initiatives visant à protéger la population civile grâce aux équipes mixtes de protection et aux équipes mixtes d'investigation ont été plus élevées que prévu.

|   |              |         |
|---|--------------|---------|
|   | <i>Écart</i> |         |
| <b>Installations et infrastructures</b> | (6 079,3)    | (4,9 %) |

39. Le dépassement a deux origines principales : a) l'acquisition de bâtiments préfabriqués et de groupes électrogènes supplémentaires destinés à la création de bureaux et de logements du fait de l'évolution des opérations militaires nécessaires pour faire face à la situation en matière de sécurité dans la partie orientale du pays et du déménagement d'un hôpital de niveau II appartenant à de contingents de Goma à Kinshasa; b) l'augmentation du prix moyen du carburant diesel par rapport aux prévisions (1,06 par litre contre 0,94) et l'engagement de frais de mise en route liés à la mise en œuvre des contrats clefs en main de gestion du stockage et de la fourniture de carburant dans la zone de la Mission. Cet écart est en partie compensé par des économies réalisées : a) au titre des services d'aménagement et de rénovation, le revêtement de la piste de Bandundu n'ayant pas été refait et la lave à Goma n'ayant pas été délogée; b) au titre de l'acquisition de citernes à carburant et de pompes, le matériel étant fourni dans le cadre des contrats clefs

en main; c) au titre de l'acquisition des fournitures de défense des périmètres du fait du retrait de 1 674 membres de contingents.

|                              | <i>Écart</i> |         |
|------------------------------|--------------|---------|
| <b>Transports terrestres</b> | (3 329,3)    | (9,1 %) |

40. Le dépassement résulte essentiellement de l'augmentation du prix du gazole (1,06 dollar par litre contre 0,94 prévu au budget) et de l'engagement de frais de mise en route liés aux contrats clefs en main de gestion du stockage et de la fourniture de carburant dans la zone de la Mission.

|                           | <i>Écart</i> |       |
|---------------------------|--------------|-------|
| <b>Transports aériens</b> | 4 341,6      | 1,7 % |

41. Le solde inutilisé provient principalement du fait : a) que les dépenses au titre des services ont été moindres que prévu en raison de l'annulation du déploiement de deux drones après une nouvelle évaluation des capacités techniques et de l'efficacité de la Mission; b) que les dépenses au titre des carburants et lubrifiants ont été inférieures aux prévisions (53,4 millions de litres au coût moyen de 0,927 dollar par litre contre 45,5 millions de litres au coût moyen de 0,954 par litre). Cette économie est annulée en partie par le fait que les dépenses liées à l'exploitation des hélicoptères ont été plus élevées que prévu en raison du recours accru aux hélicoptères de transport lourd pour le déplacement de marchandises lourdes dans les provinces du Kivu.

|   | <i>Écart</i> |        |
|---|--------------|--------|
| <b>Transports maritimes ou fluviaux</b> | 327,7        | 22,7 % |

42. Le solde inutilisé résulte essentiellement du fait que les frais de location et d'exploitation et les dépenses de carburants et de lubrifiants ont été inférieurs aux prévisions en raison des retards pris dans le renouvellement du contrat de navigation fluviale, qui ont eu pour conséquence qu'un seul pousseur-barge et deux vedettes rapides (et non trois vedettes rapides comme prévu dans le budget) ont pu être déployés pendant la période allant de juillet à novembre 2009.

|                       | <i>Écart</i> |       |
|-----------------------|--------------|-------|
| <b>Communications</b> | 2 513,9      | 5,9 % |

43. Le solde inutilisé s'explique pour l'essentiel par le fait que les dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux ont été moindres que prévu, car : a) le fournisseur d'accès à l'Internet n'a pas respecté les conditions du contrat de prestation de services; b) il n'a pas été nécessaire de fournir un accès à Internet aux contingents, ce service étant compris dans les contrats de soutien logistique national; c) les téléphones satellitaires n'ont pas été utilisés pour des raisons techniques et opérationnelles; d) les tarifs pratiqués par les différents fournisseurs d'autocommutateurs privés ont baissé.

|                     |              |       |
|---------------------|--------------|-------|
|                     | <i>Écart</i> |       |
| <b>Informatique</b> | 537,0        | 4,2 % |

44. Le solde inutilisé résulte des économies réalisées au titre : a) des licences, redevances et location de logiciels, du fait des retards intervenus dans l'acquisition et l'utilisation des licences d'applications d'extraction et de stockage des données; b) des pièces détachées et fournitures, le nombre de cartouches de toner acquises ayant été inférieur aux prévisions du fait du non-respect par le fournisseur du cahier des charges du contrat. Cette économie est en partie annulée par les dépassements enregistrés au titre : a) de l'acquisition de matériel visant à renforcer le Centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la Base d'appui d'Entebbe; b) de l'acquisition de logiciels audiovisuels pour les programmes d'information de la Mission; c) des services informatiques, du fait du conditionnement de la rémunération du fournisseur à l'amélioration de l'exécution du contrat.

|                          |              |         |
|--------------------------|--------------|---------|
|                          | <i>Écart</i> |         |
| <b>Services médicaux</b> | (153,5)      | (0,9 %) |

45. Le dépassement est principalement imputable au fait que les dépenses liées au remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome ont été supérieures aux prévisions. Cet écart est en partie compensé par une économie réalisée au titre des services médicaux, les Forces armées de la République démocratique du Congo n'ayant pas bénéficié de la formation prévue et les factures d'un hôpital médical sud-africain pour des évacuations sanitaires n'ayant pas été reçues.

|                         |              |        |
|-------------------------|--------------|--------|
|                         | <i>Écart</i> |        |
| <b>Matériel spécial</b> | 1 579,1      | 22,4 % |

46. Le solde non utilisé provient du fait que les dépenses liées au remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome ont été moindres que prévu.

|   |              |          |
|---|--------------|----------|
|   | <i>Écart</i> |          |
| <b>Fournitures, services et matériel divers</b> | (5 078,7)    | (23,6 %) |

47. Le dépassement est essentiellement imputable : a) à des frais de transport divers et dépenses connexes plus élevés que prévu du fait, d'une part, du recours à des sociétés de transport privées pour le transport des contingents et du matériel au sein de la zone de la Mission, les opérations s'étant déplacées dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, et, d'autre part, du recours accru au transport par voie terrestre du matériel de génie et du carburant pour réduire l'usage des moyens de transport aérien; b) à des pertes de change liées aux fluctuations monétaires entre le dollar des États-Unis et les autres devises; c) à l'augmentation des frais bancaires liée à la mise en place de nouveaux services bancaires dans toute la zone de la Mission.

## **V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

48. En ce qui concerne le financement de la MONUC, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, soit 1 360 600 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2010, soit 33 715 100 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (6 152 600 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (2 878 000 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (24 704 200 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (19 700 dollars).

---